

Situation financière des personnes proches aidantes du Québec

Mai 2026

Yann Décarie

Université de Montréal

Pierre-Carl Michaud

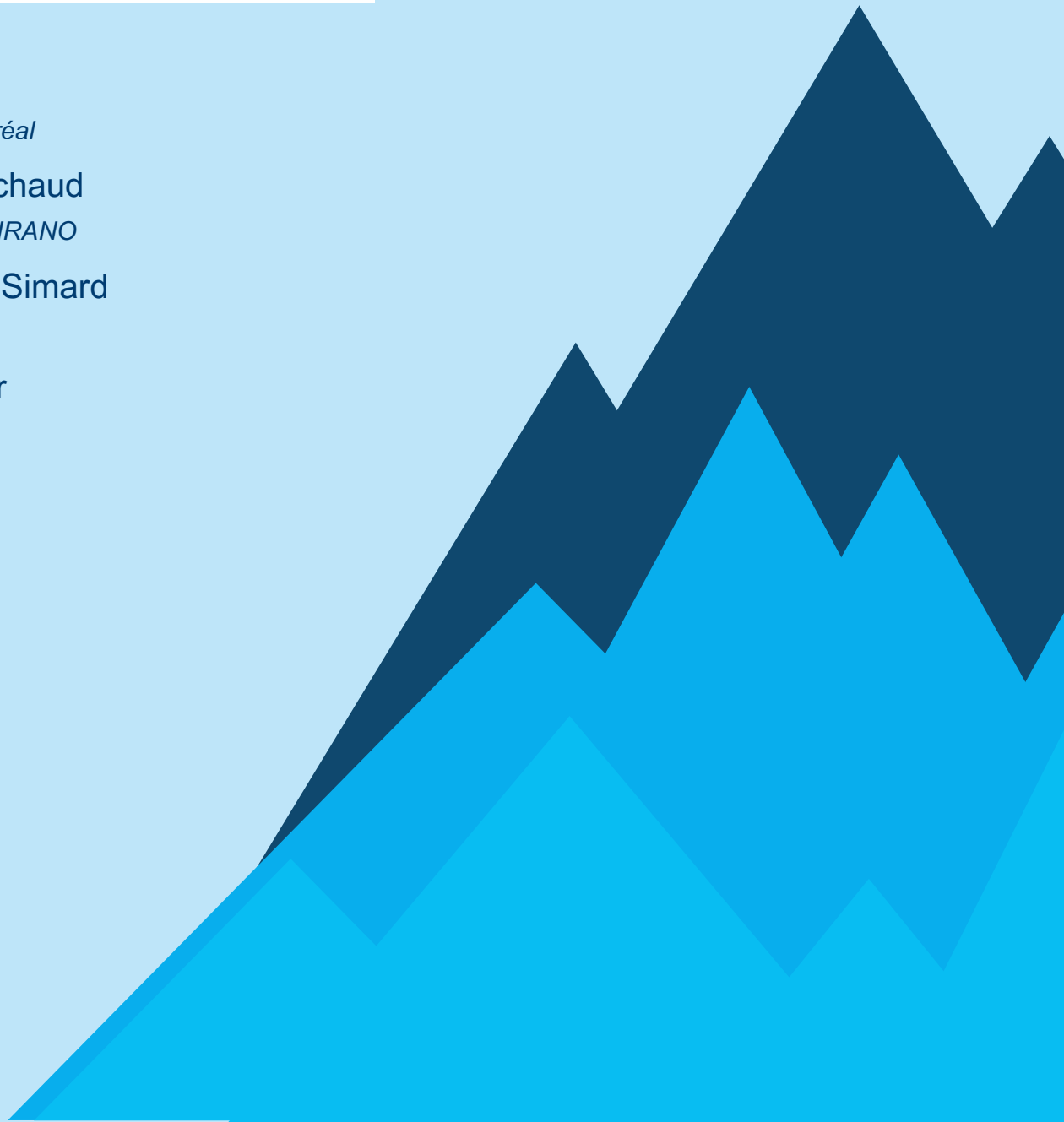
HEC Montréal et CIRANO

Xavier Dufour-Simard

HEC Montréal

David Boisclair

HEC Montréal



Ce projet de recherche a été réalisé avec le soutien financier du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS). L'équipe souhaite remercier Michèle Archambault, Josée Chouinard et toute l'équipe de Hasna Rouigi aux Services aux aînés et aux proches aidants et au Secrétariat aux aînés du MSSS pour leurs commentaires et leur soutien. Les idées exprimées dans ce texte sont celles des auteurs et non celles des partenaires financiers.

Les partenaires de la Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques

Banque CIBC
Banque Nationale
Beneva
BMO Groupe financier
Caisse de dépôt et placement du Québec
CGI
Cogeco Le Fonds
Desjardins
Énergir
Fonds de solidarité FTQ
Groupe Banque TD
Héroux-Devtek
Ministère des Finances du Québec
Québecor
RBC Fondation

© 2026 Yann Décarie, Pierre-Carl Michaud, Xavier Dufour-Simard, David Boisclair. Tous droits réservés. All rights reserved. Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©. Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada, 2026. ISBN : 978-2-9821971-6-9

Situation financière des personnes proches aidantes du Québec¹

Yann Décarie, Université de Montréal
Pierre-Carl Michaud, HEC Montréal et CIRANO
Xavier Dufour-Simard, HEC Montréal
David Boisclair, HEC Montréal

Mai 2026

Résumé

Le vieillissement démographique accentue les besoins en soutien à l'autonomie, dans un contexte où l'offre de services formels demeure limitée. Les personnes proches aidantes (PPA) jouent un rôle crucial pour combler cet écart, mais leur situation financière et sociale demeure peu documentée. Cette étude vise : 1) à comparer les PPA du Québec à celles du reste du Canada; et 2) à analyser leurs trajectoires économiques avant et après le début de leur rôle. Les PPA québécoises sont en moyenne plus âgées, plus souvent des femmes et soutiennent des personnes aux incapacités plus sévères. Leur charge d'aide s'intensifie dans le temps et s'accompagne d'impacts significatifs : dégradation de la santé, tensions sociales et ajustements dans la vie professionnelle. Les analyses longitudinales montrent une baisse du revenu de travail, particulièrement pour les aidants offrant dix heures ou plus par semaine, qui est compensée en partie par l'épargne, des revenus de retraite et l'apport financier des conjoints. Malgré des dépenses importantes liées à l'aide, peu de PPA reçoivent un soutien financier gouvernemental, soulignant la nécessité d'un appui mieux adapté à leur réalité.

¹ Ce projet de recherche a été réalisé avec le soutien financier du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS). L'équipe souhaite remercier Michèle Archambault, Josée Chouinard et toute l'équipe de Hasna Rouigi aux Services aux aînés et aux proches aidants et au Secrétariat aux aînés du MSSS pour leurs commentaires et leur soutien. Les analyses contenues dans ce document ont été réalisées au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIIQSS), membre du Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR). Les activités du CIIQSS sont rendues possibles grâce à l'appui financier du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), de Statistique Canada, du Fonds de recherche du Québec ainsi que de l'ensemble des universités québécoises qui participent à leur financement. Les idées exprimées dans ce texte sont celles des auteurs et non celles des partenaires financiers.

Table des matières

Sommaire	4
Contexte.....	6
Objectifs de l'étude.....	6
Comment nous y répondons	7
Qu'est-ce qu'une PPA?	7
Ce qu'en disent les études.....	8
Impact économique de devenir PPA.....	9
Impact du soutien offert.....	10
Que font les gouvernements pour soutenir financièrement les PPA?.....	12
Crédit canadien pour aidant naturel.....	12
Crédit d'impôt pour personne aidante	13
Autres crédits d'impôt et mesures fiscales	14
Portrait des PPA	15
Socioéconomique	16
Aide apportée	19
Santé, bien-être et finances personnelles des PPA	22
Santé et bien-être	22
Travail et finances personnelles	25
Besoins des PPA	26
Principaux constats.....	27
Le parcours des PPA.....	28
Données	28
Qui reçoit le CCAN?	30
Étude d'événement	32
Méthodologie.....	33
Résultats	34

Introduction d'un groupe de contrôle	38
Méthode d'appariement.....	38
Résultats	39
Principaux constats.....	44
Implications	45
Références	47
Annexes	49

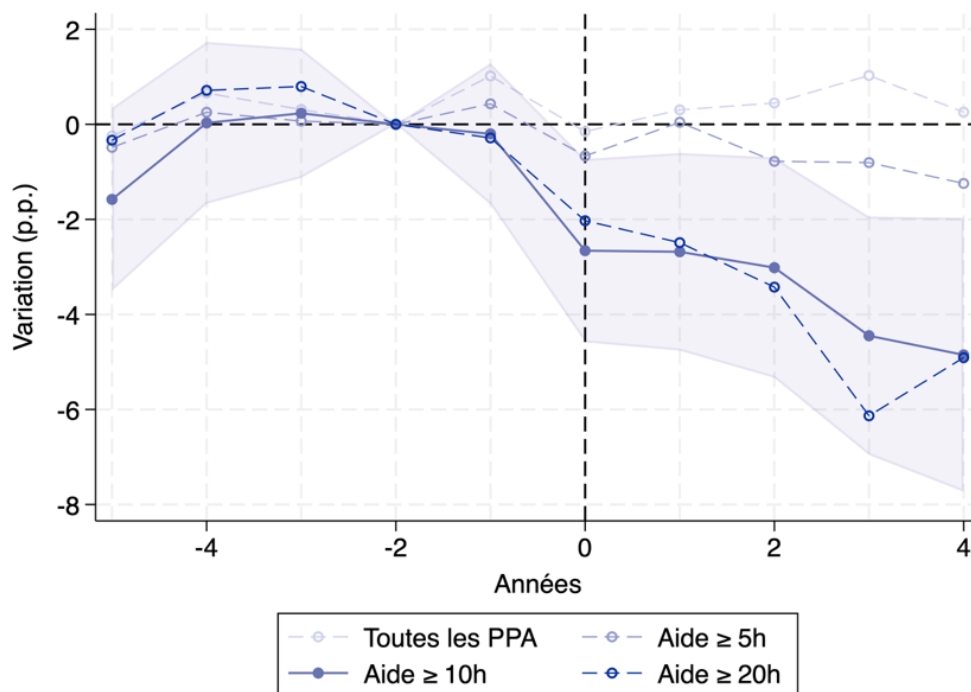
Sommaire

Ce rapport analyse la situation financière des personnes proches aidantes (PPA) du Québec sous deux angles complémentaires. Il dresse d’abord un portrait comparatif des PPA du Québec et du reste du Canada à l’aide de l’Enquête sociale générale de Statistique Canada. Il examine ensuite l’évolution de leur emploi et de leurs revenus avant et après le début d’un épisode de proche aidance à partir de l’Étude longitudinale et internationale des adultes (ELIA) appariée aux données fiscales. L’objectif est de mieux comprendre les conséquences économiques d’un rôle devenu central dans un contexte de vieillissement démographique et de pression persistante sur l’offre de services publics.

Les données montrent que 21 % de la population québécoise de 15 ans et plus s’identifie comme personne proche aidante. Au Québec, ces personnes sont en moyenne plus âgées et plus souvent retraitées que dans le reste du Canada : 22 % sont retraitées, près de 28 % consacrent 10 heures ou plus par semaine à l’aide, et 51 % soutiennent une personne dont la condition est sévère. Le rôle s’accompagne aussi de répercussions concrètes : 24 % déclarent une dégradation de leur santé, 30 % des tensions dans leur entourage et 59 % moins de temps pour leurs soins personnels. Sur le plan financier, 45,7 % disent engager des dépenses liées à leur rôle, alors que seulement 3,8 % rapportent recevoir un soutien financier gouvernemental et 7,4 % le crédit d’impôt fédéral.

Pour le Canada dans son ensemble, la figure suivante construite à l’aide de l’ELIA montre que le début d’un épisode de proche aidance est associé à une baisse nette de la probabilité de travailler lorsque l’aide devient plus intensive. Parmi les personnes qui consacrent au moins 10 heures par semaine à l’aide, soit environ 10 000 personnes dans l’échantillon, et plus encore parmi celles qui y consacrent au moins 20 heures, soit environ 5 000 personnes, la probabilité de travailler diminue d’environ 3 à 4 points de pourcentage autour du début de l’épisode d’aide. Ce résultat est robuste à l’utilisation d’un groupe témoin comparable qui n’est pas devenu PPA.

Figure : Variation dans la probabilité de travailler autour de l'épisode d'aide selon l'intensité hebdomadaire de l'aide fournie, PPA âgées de 20 à 70 ans de 2012 à 2019, Canada



Le revenu de travail de l'année marquant le début de l'épisode d'aide diminue d'environ 8 % chez les personnes offrant 5 heures ou plus d'aide par semaine. Ces pertes de revenus semblent perdurer dans le temps, et même augmenter chez ceux aidant 20 heures ou plus par semaine. Une partie de cette baisse est compensée par d'autres sources de revenu, notamment l'épargne, les revenus de retraite ou les ressources du ménage, mais cette compensation demeure imparfaite.

Dans l'ensemble, le rapport montre que la proche aidance repose sur une contribution essentielle, mais coûteuse. Les PPA soutiennent une part importante du système de soutien à l'autonomie, mais cette contribution s'accompagne d'effets mesurables sur la santé, la vie sociale, l'emploi et les revenus, surtout lorsque la charge d'aide est élevée. Ces résultats suggèrent qu'un soutien mieux adapté à l'intensité de l'aide fournie et au risque de précarisation financière est nécessaire pour mieux répondre à la réalité des PPA au Québec.

Contexte

Le vieillissement démographique est directement responsable d'une hausse marquée des besoins en matière de soutien à l'autonomie (Michaud et coll., 2023). Ces besoins peuvent potentiellement être comblés par les services formels de soutien à l'autonomie, notamment en soins à domicile ou bien en hébergement. Or, la croissance de l'offre de ces services est souvent limitée par la capacité budgétaire et la rareté de main-d'œuvre. Le système peine donc à répondre à la demande.

Il est déjà bien connu que les proches aidants, des personnes non rémunérées pour le soutien fourni et provenant très souvent de l'entourage immédiat de la personne en perte d'autonomie, sont une source importante d'aide qui vient compléter l'offre de soins au soutien à l'autonomie. Au Québec, Kempeneers et coll. (2015) ont déterminé que 728 000 aidants âgés de plus de 45 ans offrent des soins à des personnes âgées de 65 ans et plus souffrant d'un problème de santé ou d'une limitation physique de longue durée. Au Canada, comme au Québec, la situation sociale et familiale et l'état de santé physique et mentale des personnes proches aidantes sont relativement documentés (voir p. ex. Lecours, 2015; Conseil du statut de la femme, 2018). Pourtant, on en sait encore peu sur leur réalité ainsi que sur leur situation financière.

Au Canada, Turcotte (2013) documente sur la base de l'Enquête sociale générale de 2012 que 34% des aidants auprès de leurs conjoints et 21% des aidants auprès de leurs parents se sont sentis déprimés. De plus, 20% des personnes qui aident leurs conjoints et 7% des personnes qui aident leurs parents ont éprouvé des difficultés financières en raison de leurs responsabilités, ce qui suggère des pertes de revenus ou des besoins financiers plus importants (p. ex. des dépenses). Or, on en sait encore peu sur la dynamique de la situation financière des proches aidants au Québec et au Canada. Les gouvernements, dans un souci de reconnaître et soutenir les proches aidants, ont mis en place un certain nombre de mesures fiscales. Cependant, on en connaît très peu sur l'incidence de ces mesures sur les proches aidants.

Objectifs de l'étude

Cette étude s'insère dans un projet de recherche lié au Plan d'action gouvernementale pour les personnes proches aidantes 2021-2026, « Reconnaître pour mieux soutenir », adopté en octobre 2021. La mesure 60 du plan vise à « Connaître les réalités et les besoins

des personnes proches aidantes (PPA) pour qui le risque de précarisation financière est élevé en tenant compte des facteurs psychosociaux et économiques. »

Plus particulièrement, notre étude a deux objectifs :

1. Comparer les caractéristiques et la situation financière des PPA du Québec avec celles des PPA du reste du Canada ainsi que dans le temps;
2. Évaluer les trajectoires financières des PPA avant et après avoir assumé ce rôle, en examinant l'impact sur leur emploi et leurs revenus.

Comment nous y répondons

Nous présentons d'abord un portrait comparatif des proches aidants au Québec et dans le reste du Canada réalisé à l'aide de l'Enquête sociale générale (ESG) de Statistique Canada. Nous documentons les différences qui existent entre les PPA de la province et celles du reste du pays et la population générale canadienne en termes de composition sociodémographique et d'offre de travail. Nous complétons ce survol avec un regard approfondi sur les impacts autodéclarés du rôle d'aidant sur la santé, le bien-être et la situation financière des PPA. Chacun de ces points de comparaison est également projeté dans le passé afin d'estimer sa tendance sous-jacente.

À l'aide de l'Étude longitudinale et internationale des adultes (ELIA) de Statistique Canada, nous croisons la population bénéficiant du crédit canadien pour aidant naturel (CCAN) avec la population s'autodéclarant comme PPA.

Finalement, toujours à l'aide de l'ELIA, nous traçons un portrait longitudinal de la situation financière des PPA, avant et après avoir commencé à assumer le rôle. Nous creusons et quantifions les impacts qui peuvent découler de la charge sur les revenus et l'offre de travail des PPA. Nos résultats soulignent l'importance de considérer la grande hétérogénéité qui existe dans la population s'autodéclarant proche aidante.

Qu'est-ce qu'une PPA?

Le concept de personne proche aidante peut être défini de bien des manières. Certaines définitions sont plus inclusives que d'autres. Par exemple, La *Loi visant à reconnaître et à*

soutenir les personnes proches aidantes du 28 octobre 2020 définit les PPA d'une manière large et inclusive. Au sens de la Loi, la PPA est une personne qui apporte un soutien à une ou plusieurs personnes de son entourage ayant « une incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre », sans restriction d'âge, de milieu de vie ou de lien avec la personne aidante. L'aide apportée peut être continue ou occasionnelle, à court ou long terme; elle inclut un large ensemble d'activités dont le transport, l'aide aux soins personnels et aux travaux domestiques, le soutien émotionnel et la coordination des soins et des services. La *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes* souligne aussi les impacts du soutien pour la PPA, qui « peut également entraîner des répercussions financières pour la personne proche aidante ou limiter sa capacité à prendre soin de sa propre santé physique et mentale ou à assumer ses autres responsabilités sociales et familiales. »

L'admissibilité à certaines mesures d'aide sociale ou fiscale est déterminée à l'aide de définitions qui contrastent avec la précédente. Par leur nature, ces mesures requièrent une définition plus précise afin de permettre la vérification de l'admissibilité, de cibler les clientèles vulnérables et d'éviter la surutilisation des mesures. Les critères d'admissibilité prennent différentes formes. On peut, par exemple, demander une attestation de l'état de santé de la personne aidée ou la preuve d'une implication réelle et substantielle auprès de l'aidée. On peut aussi utiliser les revenus déclarés pour réduire le montant de crédit auquel les PPA ont droit. Nous reviendrons sur ces définitions dans le cadre de la présentation des mesures visant à aider financièrement les PPA.

Ce qu'en disent les études

Différentes disciplines des sciences sociales se sont penchées sur la situation des PPA, cherchant notamment à déterminer l'effet de devenir PPA sur la situation économique (offre de travail) et financière (revenu). L'intuition justifiant cet agenda de recherche est simple : pour un aidant en âge de travailler, le temps consacré aux soins informels entre en concurrence avec celui consacré aux autres tâches. Ainsi, le coût d'opportunité associé aux soins informels peut être un emploi rémunéré (Becker, 1965). Il existe une vaste littérature sur la question au niveau international. Bauer et Sousa-Poza (2015) proposent une revue interdisciplinaire. Les auteurs concluent sur une relation négative entre les soins et l'emploi, et soulignent que les conséquences du rôle d'aidant sont généralement plus marquées chez les femmes. Malgré cela, les travaux de Lilly et coll. (2007) portant sur 34 articles publiés entre 1986 et 2006 concernant les effets du rôle d'aidant sur la

participation au marché du travail ne trouvent aucune preuve convaincante que les aidants présentent des niveaux d'emploi inférieurs.

Une piste d'explication derrière les relations faibles recensées par la littérature entre l'offre de travail et l'offre de soins pourrait être le faible attachement des PPA au marché du travail. Il est possible que cette population soit peu susceptible d'augmenter son offre de travail même en l'absence de la charge des soins. En effet, les personnes sans emploi ou travaillant à temps partiel disposent de plus de temps libre, et pourraient donc être plus susceptibles de devenir proches aidantes. La relation entre l'offre de travail et le rôle d'aidant est donc endogène, puisque la relation de causalité entre ces variables peut être bidirectionnelle : l'aide peut diminuer le niveau de travail alors qu'un faible niveau de travail peut encourager l'aide (Carmichael et coll., 2010; Michaud et coll., 2010; Moscarola, 2010).

Impact économique de devenir PPA

Les données longitudinales et les méthodes statistiques associées permettent de mieux déterminer la causalité. Par exemple, certaines études, en utilisant des effets fixes individuels, réduisent considérablement les coefficients négatifs reliant les soins et l'offre de travail (Leigh, 2010; Van Houtven et coll., 2013). Cela suggère l'existence de caractéristiques inobservées influençant significativement les mécanismes à l'œuvre. Un autre exemple récent est le travail de Maestas et coll. (2024), qui utilisent de nouvelles données sur le rôle d'aidant familial et l'offre de travail, issues du *Survey of Income and Program Participation* (SIPP), relié aux dossiers administratifs des revenus de la *Social Security Administration* (SSA). À l'aide d'un panel de 25 ans, les auteurs estiment cet effet par ce qu'on appelle une étude d'évènement (*event study*) avec groupe de contrôle, et démontrent que la proche aidance (PA) affecte négativement l'offre de travail et le revenu des femmes. Les hommes, bien qu'affectés, semblent plus susceptibles d'assumer le rôle après avoir subi un choc d'emploi (donc un lien causal inverse). Au niveau canadien, Gomme et coll. (2025) trouvent que les PPA travaillent légèrement moins d'heures, mais qu'elles ne sont pas associées à une plus faible probabilité de travailler.

Une autre considération souvent négligée est que la décision de devenir PPA est en partie fonction de la situation économique et familiale d'une personne. Les enquêtes mesurent rarement la « demande » de prise en charge de besoins en soutien à l'autonomie dans le réseau du répondant. Ainsi, on compare très souvent des personnes qui sont PPA avec des personnes qui ne font pas face à un tel choix (Connidis et Barnett, 2018; Himes, 1994). Il serait intéressant de comprendre ce qui pousse quelqu'un à assumer ou non le rôle de

PPA conditionnellement à être exposé à une demande de prise en charge dans son entourage. Ces mécanismes de sélection contribuent sans doute à modeler l'impact sur l'offre de travail, mais sont difficiles à prendre en compte dans une analyse économétrique.

Un autre point pertinent à l'analyse mais difficile à mesurer est la productivité au travail des PPA. Martsolf et coll. (2020) ont réalisé une revue des études portant sur la performance au travail des PPA restées en poste. Ils relèvent que les aidants qui continuent de travailler subissent des perturbations considérables dans leur performance professionnelle, notamment en raison d'absences fréquentes et d'une réduction de la productivité. Lavoie et Guberman (2009) estiment que la perte de productivité engendre des coûts de 100 millions de dollars annuellement pour les entreprises québécoises. Il apparaît clairement que la prestation de soins a un impact négatif sur la performance professionnelle des aidants. Cela augmente la vulnérabilité financière de cette population en augmentant les risques de pertes salariales ou de perte d'emploi.

Impact du soutien offert

Malgré ces impacts négatifs sur l'emploi, les soins et services informels contribuent substantiellement à la société. Ils soutiennent la préférence largement répandue chez les personnes âgées de rester à domicile et ils aident à contenir les coûts des soins de longue durée (Rocard et Llana-Nozal, 2022). C'est entre autres pour ces raisons que plusieurs sociétés choisissent de soutenir leurs PPA. Les politiques de soutien du revenu pour les PPA visent généralement à répondre à trois objectifs. Le premier est d'agir comme assurance afin de permettre aux nouvelles PPA de niveler leur situation financière durant ces épisodes. Le deuxième objectif en est un d'équité horizontale : il vise à répondre au fait que les PPA subissent des conséquences négatives sur leur état de santé (Bauer et Sousa-Poza, 2015). Finalement, la politique de soutien doit réaliser ces deux premiers objectifs tout en minimisant les distorsions dans l'incitation au travail et l'utilisation de l'aide formelle. Il faut, par exemple, éviter un soutien financier généreux au point d'inciter des travailleurs à devenir PPA alors que des soins formels, de qualité similaire, sont disponibles.

Plusieurs indices suggèrent que la structure du soutien offert aux PPA affecte les comportements. Par exemple, l'étude de Fontaine (2009), qui utilise les données de l'enquête SHARE (*Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe*), montre que, dans les pays d'Europe du Sud et de l'Est, où l'aide publique à la dépendance est limitée, l'accompagnement des parents a un impact négatif sur la participation au marché du

travail des personnes âgées de 50 à 65 ans. En revanche, dans les pays d'Europe du Nord et continentale, où les dispositifs publics de prise en charge sont plus développés, il n'y a pas d'effet significatif sur l'emploi des personnes approchant de la retraite.

Similairement, Carrino et coll. (2018) examinent l'effet d'une variation de l'offre de services de soins formels à domicile sur la demande de soins informels. Cette question est d'intérêt car les soins à domicile sont généralement préférés et sont de proches substituts aux PPA (donc aux soins informels). En adoptant un modèle en deux parties pour l'utilisation des soins informels, ils montrent qu'une augmentation des soins formels a un effet positif sur la consommation de soins informels. Une des raisons possibles pourrait être l'effet d'attraction (*crowding-in*), qui suggère que de meilleurs services ne poussent pas automatiquement les aidants à abandonner leur rôle, mais redirigent plutôt leurs ressources vers d'autres formes de soutien (Brandt et coll., 2009). Ce résultat implique qu'une politique publique soutenant l'aide informelle ne viendrait pas nécessairement réduire la consommation de soins formels.

Il est aussi important de distinguer les types de soutien offerts. En contrastant le soutien en services (*care-in-kind*) et le soutien financier (*cash-for-care*), Geyer et Korfhage (2015) constatent que l'aide financière semble réduire la participation au marché du travail, alors que l'aide en nature semble avoir un faible effet positif sur l'offre de travail des aidants. Ainsi, la structure des services de soins existants et le type de soutien offert aux PPA semblent être des déterminants importants.

Il convient finalement de considérer les interactions possibles entre différentes mesures sociétales. Par exemple, les politiques de retraite jouent un rôle clé dans la décision de quitter le marché du travail (Ebbinghaus, 2021; Kuitto et coll., 2021; Cribb et coll., 2016), et être retraité affecte positivement la probabilité d'être aidant (Jacobs et coll., 2014). La structure du système de retraite est donc susceptible de jouer un rôle dans la décision de devenir PPA, et devient ainsi un facteur à considérer dans le portrait des mesures de soutien. C'est avec ces considérations en tête que nous effectuons notre analyse de l'impact économique de la proche aidance.

Que font les gouvernements pour soutenir financièrement les PPA?

Les gouvernements, au Canada et au Québec, ont mis en place un soutien financier diversifié (et complexe) pour les PPA, reconnaissant leur rôle essentiel dans la prise en charge des personnes vulnérables. Voici un aperçu de certaines des initiatives.

Crédit canadien pour aidant naturel

Au niveau fédéral, le soutien aux PPA se fait principalement à travers le crédit canadien pour aidant naturel (CCAN). Ce crédit, introduit en 2017, vient remplacer trois crédits précédemment offerts, soit le crédit pour personne à charge ayant une déficience (1988-2016), le crédit pour aidant naturel (1988-2016) et le crédit d'impôt pour aidants familiaux (2012-2016). Le gouvernement entend ainsi simplifier l'horizon fiscal des PPA². Le crédit est offert pour la charge d'une personne présentant une déficience physique ou mentale. Ce crédit d'impôt est non-remboursable et diminue de 1 pour 1 en fonction du revenu de la personne aidée à partir de 20 197\$ en 2025. Il tombe à 0 au revenu de 28 798\$. Il ne peut y avoir qu'un crédit demandé par personne aidée, mais celui-ci peut dans certains cas être partagé entre les aidants³. L'aidant et l'aidé peuvent résider à différentes adresses mais doivent être unis par un lien familial. Bien qu'aucune preuve ne soit requise, l'ARC se réserve le droit de demander une note signée par un médecin confirmant la déficience. Le montant de base du crédit d'impôt est de 2 687\$ (qui doit ensuite, pour en obtenir la valeur, être converti au taux de 14,5% pour 2025, moins la valeur de l'abattement au Québec). Il est toutefois possible de voir ce montant bonifié jusqu'à 8 601\$ sous certaines conditions⁴.

² MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA, Budget 2017-2018, *Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires* (22 mars 2017), p. 11.

³ Il n'est cependant pas possible de partager le crédit si quelqu'un demande le crédit pour personne à charge admissible à l'égard de la personne aidée, ou encore si la personne aidée et l'aidant sont époux ou conjoints de fait.

⁴ L'aide peut être bonifiée si la personne aidée est adulte et que le montant admissible pour époux ou conjoint de fait ou pour personne à charge est inférieur à 8 601\$. Voir <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/credit-canadien-aidant-naturel/#sources> pour une illustration détaillée.

Crédit d'impôt pour personne aidante

Au Québec, la principale aide financière apportée aux PPA prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable, soit le crédit d'impôt pour personne aidante (CIPA)⁵. L'admissibilité à ce dernier est plus restreinte mais le crédit est plus généreux que sa contrepartie fédérale, comme le montre le tableau 1. Le crédit comporte deux volets mutuellement exclusifs.

Le premier volet s'adresse aux PPA ayant à charge une personne âgée de 18 ans et plus qui présente une déficience grave et prolongée de ses fonctions mentales ou physiques, et qui nécessitent une aide pour accomplir les activités de la vie quotidienne. L'aide varie de 1 494\$ à 2 988\$ si l'aidé et l'aidant cohabitent; autrement, le maximum est fixé à 1 494\$. Dans les deux cas, le montant d'aide décroît en fonction du revenu de la personne aidée, de 26 520\$ à 35 858\$. À partir de ce seuil, le crédit est fixé à 1 494\$ dans le cas d'une cohabitation et est nul autrement. Trois formulaires doivent être produits pour y être admissible, soit l'attestation de déficience (TP-752.0.14), l'attestation d'assistance soutenue (TP-1029.AN.A, si la personne aidée n'a pas de lien de parenté avec l'aidant) et le crédit d'impôt pour personne aidante (TP-1029.8.61.64). Le second volet s'adresse aux aidants de personnes âgées de 70 ans ou plus. Pour être admissibles, l'aidé et l'aidant doivent cohabiter mais ne peuvent être conjoints, frères ou sœurs. Le soutien est de 1 494\$ et ne dépend pas du revenu de la personne aidée⁶.

Le CIPA prévoit également un montant additionnel pour un aidant cohabitant avec une personne ayant une déficience, qui peut demander un montant représentant 30% des frais annuels encourus pour un service de relève. La valeur de ce crédit d'impôt remboursable est limitée à 1 560\$.

⁵ *Loi sur les impôts*, RLRQ, c. I-3, art. 1029.8.61.96.10 à 1029.8.61.96.27.

⁶ L'information compilée est une combinaison d'informations provenant de Revenu Québec (<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-personne-aidante/>) et de la Chaire en fiscalité et en finances publiques (<https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/credit-impot-personnes-aidantes/>).

Tableau 1 : Comparaison des crédits pour aidant fédéral et provincial en 2025

	CCAN	CIPA
Gouvernement	Canada	Québec
Nature du crédit	Non-remboursable	Remboursable
Nombre de bénéficiaires	504 000 (en 2023)	90 000 (en 2022)
Valeur maximale (QC)	1 042\$	2 988\$
Coûts estimés	295M\$	213M\$
Seuil de réduction	20 197\$	26 520\$
Seuil où le crédit devient nul	28 798\$	35 858\$*

Notes : Les chiffres ont été tirés du site de la Chaire en fiscalité et en finances publiques (voir les notes de bas de page 4 et 6). La réduction s'applique selon le revenu de la personne aidée. Le tableau exclut le montant additionnel du CIPA pour un aidant cohabitant avec une personne ayant une déficience. *La valeur du crédit provincial ne devient nulle que si l'aidant et l'aidé ne cohabitent pas. Autrement, sa valeur minimale est de 1 494\$.

Autres crédits d'impôt et mesures fiscales

Il existe d'autres mesures fiscales dans le contexte canadien qui peuvent, sans leur être spécifiquement destinées, bénéficier aux PPA. Nous présentons une description non-exhaustive de certaines de ces options.

Au niveau fédéral, le crédit d'impôt (non-remboursable) pour personnes handicapées (CIPH) aide les personnes ayant une invalidité grave et prolongée ou les membres de leur famille qui les soutiennent. Pour y avoir accès, un praticien doit certifier les effets de l'invalidité sur la personne. La personne ayant la déficience peut demander le crédit dans sa déclaration de revenus, ou peut transférer le montant restant ou la totalité du crédit au membre de la famille qui subvient à ses besoins (identifié sur le formulaire de demande du CIPH). Le montant du crédit est de 10 138\$. Un enfant de moins de 18 ans ayant une déficience grave et prolongée peut aussi avoir droit au supplément pour enfants handicapés, soit un montant supplémentaire de 5 914\$ à titre de complément au crédit. Le parent d'un enfant admissible au CIPH reçoit également la prestation pour enfant handicapé, qui représente un montant de 284\$ par mois (3 408\$/an), ajusté à la baisse pour les revenus familiaux excédant 81 222\$.

Le gouvernement fédéral offre également des prestations d'assurance-emploi pour proches aidants, qui apportent un revenu en cas d'absence du travail pour fournir des soins ou du soutien à une personne gravement malade, blessée ou en fin de vie. Le soutien représente 55% de la rémunération (jusqu'à concurrence de 695\$ par semaine). L'admissibilité repose sur une diminution de la rémunération hebdomadaire normale de

la PPA de plus de 40% pendant au moins 1 semaine. L'aidé et l'aidant ne sont pas contraints d'être de la même famille.

Plusieurs programmes de la fiscalité québécoise peuvent offrir un soutien aux PPA. Le montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques prend la forme d'un crédit d'impôt non remboursable d'un montant de 4 123\$. Ce crédit peut être transféré au conjoint. Un parent peut également recevoir par l'entremise de l'allocation famille le supplément pour enfant handicapé ou le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. Ces derniers représentent des prestations mensuelles de 235\$ ou (jusqu'à) 1 188\$ respectivement (soit 2 820\$ et 14 256\$ par année), sans égard au revenu de la famille.

L'allocation autonomie à domicile (autrefois connue sous le nom de chèque emploi service) est un programme provincial d'allocations directes qui permet à la personne nécessitant de l'aide d'embaucher du personnel de soutien qui offre des services à domicile. Elle peut bénéficier aux PPA à deux titres : directement si la PPA est embauchée pour apporter de l'aide, puisqu'une partie de son salaire devient financée par l'allocation; et indirectement si une autre personne est embauchée et que cela permet du répit à la PPA.

Portrait des PPA

Une source importante d'information sur les PPA est l'enquête sociale générale (ESG) de Statistique Canada (SC). Cette dernière vise à documenter certaines facettes des conditions de vie et du bien-être des Canadiens à l'aide d'enquêtes « indépendantes, annuelles et transversales »⁷. Chacune de ces enquêtes, tout en maintenant un tronc commun, se dédie à une thématique. Ces thématiques reviennent environ aux 5 années, ce qui permet de suivre l'évolution d'un certain sujet dans le temps. Un de ces thèmes récurrents cible les personnes qui donnent (et reçoivent) des soins. Ces vagues permettent de creuser en profondeur la question de la situation des PPA, et permettent d'en dresser un portrait assez précis. En effet, en plus d'information socioéconomique sur la PPA, l'enquête cumule de l'information sur l'aide apportée (mesures quantitatives, types de tâches, etc.), les caractéristiques de la personne aidée (lien avec l'aidant, sévérité de la condition, etc.) ainsi que l'impact que la charge d'aide a sur la vie de la PPA (en termes de travail, de vie sociale, de finances personnelles ou encore de santé). Les vagues récentes de cette enquête qui concernent les PPA datent de 2007, 2012 et 2018.

⁷ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89f0115x/89f0115x2013001-fra.htm>

Nous commençons par dresser un portrait complet de la situation à l'aide de la vague de 2018 de l'ESG, en contrastant les PPA du Québec avec celles du reste du pays. Les chiffres que nous rapportons sont relatifs à la population d'intérêt de l'ESG, soit les 15 ans et plus. Nous présentons également l'évolution dans le temps de certaines caractéristiques des PPA en incorporant les vagues de 2007 et 2012. Il est important de noter que la comparaison temporelle concerne les PPA de 45 ans et plus (et non celles de 15 ans et plus) car la vague de 2007 ciblait cette population. Les personnes de 45 ans et plus représentent environ 63% de la population des PPA de 2018. Les figures et les tableaux ciblant les PPA de 45 ans et plus sont identifiés comme tels dans leur note respective. Ces comparaisons temporelles sont faites à l'échelle du Canada pour maintenir un échantillon de taille appropriée.

L'identification des PPA dans cette enquête se fait à travers une question qui demande aux répondants s'ils ont fourni des soins à une personne en raison d'un problème de santé de longue durée, d'une incapacité physique ou mentale ou de problèmes liés au vieillissement⁸ dans les 12 derniers mois. L'affirmative nous permet de cibler la population de PPA. Nous présentons premièrement un portrait socioéconomique des PPA, qu'on compare à la fois avec les PPA du reste du pays et avec la population générale. Une analyse de l'aide apportée et des impacts de cette aide sur la vie de la PPA est présentée ensuite.

Socioéconomique

Commençons par décrire la population de PPA et son offre de travail. Cette information est compilée dans le tableau 2. Près de 21% de la population québécoise de 15 ans et plus s'identifie comme PPA, ce qui est plus faible que dans le reste du pays (-5 pp). Près de la moitié (48%) des PPA du Québec ont entre 45 et 64 ans, 31% sont plus jeunes et 21% plus âgées. La distribution d'âge des PPA au Québec est plus avancée que celle dans le reste du pays, où 39% des PPA ont entre 15 et 44 ans. Davantage de PPA sont des femmes que des hommes, une réalité qui semble beaucoup plus marquée au Québec que dans le reste du pays (+5 pp). Les immigrants sont légèrement sous-représentés au Québec, avec seulement 14% des PPA qui sont issues de l'immigration⁹ (alors que 17% de la population de la province l'est). Les niveaux d'éducation semblent assez similaires entre les PPA du Québec et la population générale; on observe légèrement moins de personnes avec un DES

⁸ En 2007, la question spécifiait plutôt l'aide dirigée vers une personne qui souffrait d'un problème de santé ou d'une limitation physique de longue durée. Nous obtenons une fraction de PPA constante dans le temps malgré les questions légèrement différentes.

⁹ L'immigration est ici définie comme être né en dehors du Canada.

ou moins (-6 pp), ce qui est contrebalancé par une part plus grande de diplômés professionnels, collégiaux et universitaires sous le niveau du baccalauréat (+9 pp).

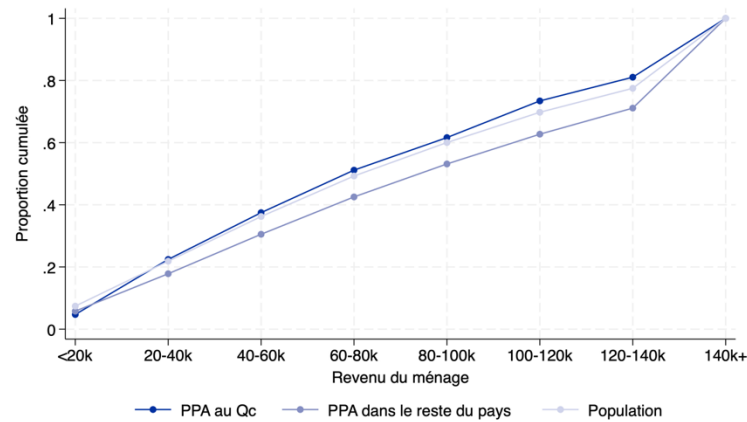
22% des PPA du Québec sont retraitées (contre 16% dans le reste du pays), et 63% travaillent (contre 60%). Ces taux plus élevés au Québec pourraient être le reflet du profil d'âge plus avancé des PPA de la province. En termes de revenu de ménage, les PPA du Québec ont des revenus légèrement inférieurs à ceux de la population canadienne, qui elle-même semble rapporter un niveau de revenu inférieur à celui rapporté par les PPA du reste du pays (figure 1). Les statistiques sur l'offre de travail sont présentées au tableau 3. Parmi la population qui travaille, le nombre de semaines travaillées est plus élevé chez les PPA du Québec (+2 semaines / an relativement aux PPA du reste du pays) alors que le nombre d'heures semble généralement plus faible (39% travaillent 40h+ contre 48% dans le reste du pays).

Tableau 2 : Composition sociodémographique des PPA du Québec, relativement à celles du reste du pays et à la population canadienne

		Québec	Reste du pays	Canada
Fraction de PPA (%)		20,6	25,4	24,3
		PPA		Population
Âge (%)	15-24 ans	7,1	13,9	14,5
	25-34 ans	10,0	11,8	16,8
	35-44 ans	13,9	13,1	16,0
	45-54 ans	23,2	20,5	15,9
	55-64 ans	24,6	22,3	16,7
	65-74 ans	14,6	12,0	11,9
	75 ans +	6,6	6,4	8,3
Homme (%)		42,4	47,4	49,4
Couple (%)		67,9	64,5	61,1
Enfant dans le ménage (%)		41,5	40,8	37,9
Immigrant (%)		14,2	24,5	28,8
Éducation (%)	DES ou moins	34,8	37,4	40,9
	DEP, DEC, < Bacc.	40,5	32,7	31,6
	Baccalauréat	17,8	19,5	18,8
	> Bacc.	6,9	10,4	8,7
Retraité (%)		22,1	16,0	17,7
Travail (%)		63,3	60,4	60,9

Notes : Les chiffres sont tirés de la vague de 2018 de l'ESG de SC, et couvrent la population et les PPA âgées de 15 ans et plus. Le nombre de PPA au Québec dans l'enquête est de 885, le nombre dans le reste du pays 6 565.

Figure 1 : Distribution cumulée des revenus de ménage des PPA du Québec relativement à ceux des PPA du reste du pays et de la population canadienne



Notes : Les chiffres sont tirés de la vague de 2018 de l'ESG de SC, et couvrent la population et les PPA âgées de 15 ans et plus.

Tableau 3 : Offre de travail à la marge intensive des PPA du Québec relativement à celle du reste du pays et à la population canadienne

		PPA		Population
		Québec	Reste du pays	
Semaines travaillées		46,0	44,0	44,4
Heures de travail (%)	<30h	18,0	24,1	21,2
	30-39h	42,9	27,9	28,9
	40-49h	31,6	37,9	40,2
	50h +	7,5	10,0	9,8

Notes : Ces statistiques sont parmi les personnes rapportant avoir travaillé durant l'année de référence. Les chiffres sont tirés de la vague de 2018 de l'ESG de SC, et couvrent la population et les PPA âgées de 15 ans et plus.

La proportion de PPA au sein de la population canadienne de 45 ans et plus est stable à 31% sur la période de 2007-18 (voir annexe A1). Outre le vieillissement démographique, on observe peu de changements sociodémographiques dans le temps. Il y a une légère augmentation du niveau d'éducation, qui semble plus ou moins correspondre à l'augmentation dans la population canadienne sur la période¹⁰. L'offre de travail semble avoir diminué dans le temps : la fraction de PPA qui ne travaille pas augmente de 5 pp

¹⁰ Le changement dans le niveau d'éducation de la population canadienne servant ici de référence est celui observé dans l'ESG (non rapporté).

entre 2007 et 2018, alors que parmi les travailleurs, la fraction qui travaille moins de 40h par semaine passe de 43% à 54% - ce qui n'est peut-être pas étonnant dans la mesure où, par ailleurs, les PPA deviennent en moyenne plus âgées.

La population de PPA du Québec semble donc se différencier par un profil d'âge plus avancé et une fraction plus élevée de femmes. On y observe plus de retraités, et parmi ceux qui travaillent une offre de travail moins chargée par semaine.

Aide apportée

Le tableau 4 se concentre plus spécifiquement sur l'aide procurée par les PPA. On rapporte que 64% des PPA du Québec déclarent assumer ce rôle par nécessité plutôt que par choix (contre 69% dans le reste du pays). Ces PPA ont en moyenne 1,6 personne à qui elles procurent de l'aide, ce qui se situe sous le niveau du reste du pays (2,1). Les personnes aidées ont en moyenne 2,9 aidants au Québec contre 3,1 ailleurs au Canada. La principale personne aidée est le plus souvent le parent de l'aidant (42%), suivi du conjoint (9%), d'un ami (8%) ou d'un enfant (8%). Mais 33% n'ont aucun de ces liens.

En termes d'intensité, 72% des PPA du Québec aident moins de 10h par semaine (+8 pp relativement au reste du pays) alors que 9% aident 30h ou plus (-4 pp). L'offre de soins est donc moindre dans la province. L'annexe A2 montre que le temps d'aide est croissant sur la période chez les PPA de 45 ans et plus : la fraction des PPA aidant 10 heures et plus est passée de 25% en 2007 à 38% en 2018.

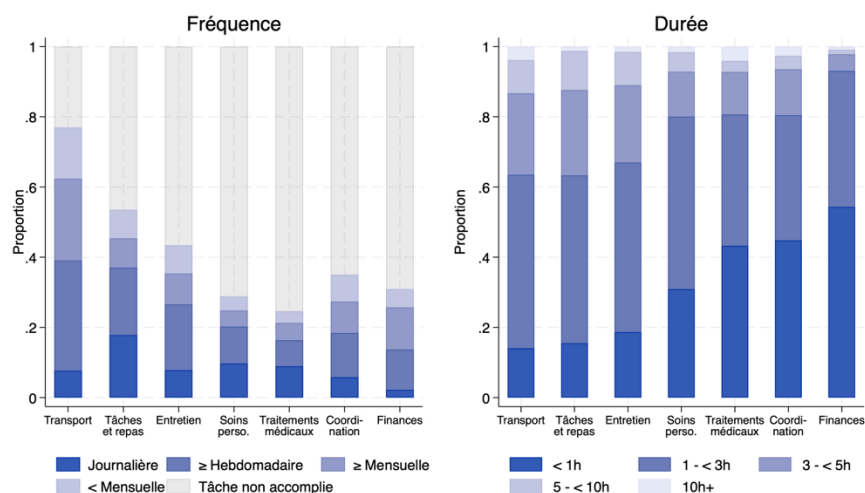
Le panneau de gauche de la figure 2 illustre la prévalence de différents types de tâches assumées par les PPA. Le type d'aide le plus commun fourni dans les 12 mois précédents est le transport (pour près de 80% des aidants), suivi d'aide pour les tâches ménagères / la préparation des repas (54%), et d'aide pour l'entretien de la maison (44%). En plus d'être les plus communs, ces types de tâches semblent être les plus exigeants en termes de temps (panneau de droite). L'annexe A3 montre que la prévalence de chacun des types de tâches est croissante dans le temps, avec une hausse moyenne de 8 pp entre 2007 et 2018. Peu de différences ressortent de la décomposition Québec-reste du Canada (annexe A4). Pris ensemble, ces résultats montrent une offre d'aide qui s'intensifie dans le temps, autant au niveau des heures qu'au niveau des tâches assumées.

*Tableau 4 : Comparaison de l'aide apportée par les PPA et de la situation de la personne aidée
entre le Québec et le reste du Canada*

		Québec	Reste du pays
PPA par nécessité (%)		64,1	68,5
Nombre de personnes aidées		1,6	2,1
Nombre d'aidants de la personne aidée		2,9	3,1
Lien avec la personne aidée (%)	Parent	42,1	36,6
	Conjoint	9,4	13,2
	Ami	8,2	8,5
	Enfant	7,7	8,6
	Autre	32,6	33,1
Heures d'aide par semaine (%)	Aucune	3,7	2,5
	<10h	68,0	61,6
	10-19h	13,0	14,9
	20-29h	6,6	7,6
	30-39h	2,6	3,4
	40-49h	1,9	3,0
	50h+	4,3	7,0
Distance avec la personne aidée (%)	Même bâtiment	30,3	40,2
	<10 min.	21,0	21,5
	10 à <30min.	27,2	18,1
	30 min. à <1h	11,6	8,3
	1h et +	10,0	11,9
Sévérité de la condition de la personne aidée (%)	Légère	10,4	13,1
	Modérée	38,9	47,0
	Sévère	50,6	39,8

Notes : Les chiffres sont tirés de la vague de 2018 de l'ESG de SC, et couvrent la population de PPA âgée de 15 ans et plus.

Figure 2 : Distributions de la fréquence (gauche) et de la durée (droite) de différents types de tâches accomplies par les PPA du Québec



Notes : Le panneau de gauche illustre la distribution de la fréquence de certains types de tâches accomplies par les PPA. La somme des zones bleues donne la prévalence du type de tâche dans les 12 derniers mois. Le panneau de droite illustre la distribution de la durée consacrée en moyenne à chaque type de tâche. La catégorie tâches et repas correspond à la préparation de repas, la vaisselle, le ménage, la lessive ou la couture; l'entretien à l'entretien de la maison ou des travaux extérieurs; la coordination à l'organisation et la planification des soins. Les chiffres sont tirés de la vague de 2018 de l'ESG de SC, et couvrent la population de PPA de 15 ans et plus.

Le tableau A5 présenté en annexe montre que la fréquence des contacts avec la principale personne aidée est élevée : 72% des PPA rapportent au moins une visite en personne par semaine et 31% affirment entretenir des contacts journaliers à distance (téléphone, messagerie ou appel vidéo). Ces chiffres sont similaires dans le reste du pays et semblent relativement stables dans le temps. La haute fréquence des contacts est facilitée par le fait que plus de la moitié des aidants (51%) habite à moins de 10 minutes de transport de la personne aidée. Ce chiffre est toutefois plus faible au Québec que dans le reste du pays (- 10,4 pp; voir tableau 4). 6% des PPA rapportent avoir déménagé pour se rapprocher de la personne à aider.

Comme le montre également le tableau 4, la moitié des PPA du Québec ont comme principale aidé une personne qui présente une condition sévère, ce qui est largement plus élevé que dans le reste du pays (+11 pp). Les 2/3 des personnes aidées reçoivent également de l'aide professionnelle (annexe A5). Cette aide est toutefois limitée, 68% recevant moins de 3 heures par semaine (+7,2 pp relativement au reste du pays).

Santé, bien-être et finances personnelles des PPA

L'ESG recueille un portrait assez complet des impacts du rôle d'aidant sur la vie de la PPA. Nous compilons ici certains faits stylisés organisés en deux sections, soit 1) l'impact sur la santé et le bien-être des PPA et 2) l'impact sur leur travail et leurs finances personnelles.

Santé et bien-être

Le tableau 5 montre que le quart des PPA du Québec déclarent une dégradation de leur état de santé en raison de la charge de l'aide qu'ils procurent. Celle-ci peut prendre la forme d'une diminution de l'activité physique (25%) ou de la qualité de l'alimentation (10%), ou d'une hausse de la consommation d'alcool ou de tabac (5%). Près du quart des PPA ont eu recours à l'aide d'un professionnel de la santé en raison de leur charge d'aide, une fraction qui a fortement augmenté dans les dernières années chez les PPA canadiennes de 45 ans et plus (+14,5 pp; annexe A6).

L'aide semble aussi avoir un impact sur la vie sociale de l'aidant. Pour compenser le temps passé à aider, des sacrifices semblent être faits ailleurs : près de 60% des PPA rapportent avoir sacrifié du temps avec leur conjoint, 40% avec leur enfant et 45% avec leurs amis afin d'accommoder leur charge d'aide. Ces chiffres sont en augmentation chez les PPA canadiennes de 45 ans et plus; les hausses sont entre 4 pp et 8,5 pp entre 2007 et 2018 (annexe A6). Environ 30% déclarent que leur charge d'aide est source de tensions dans leur entourage, et près de 60% déclarent avoir moins de temps pour leurs soins personnels. En contrepartie, c'est plutôt le tiers des PPA qui rapportent avoir reçu du soutien de la part de leur conjoint (32%), de leur enfant (35%) ou d'un autre membre de la famille (33%). Le soutien semble être beaucoup plus faible au Québec que dans le reste du pays, où les taux oscillent entre 40% et 50%. Le rôle d'aidant entraîne donc une charge importante sur la vie sociale de l'aidant, affectant à la fois lui-même et ses proches.

Tableau 5 : Impact de la charge d'aide sur la santé de la PPA

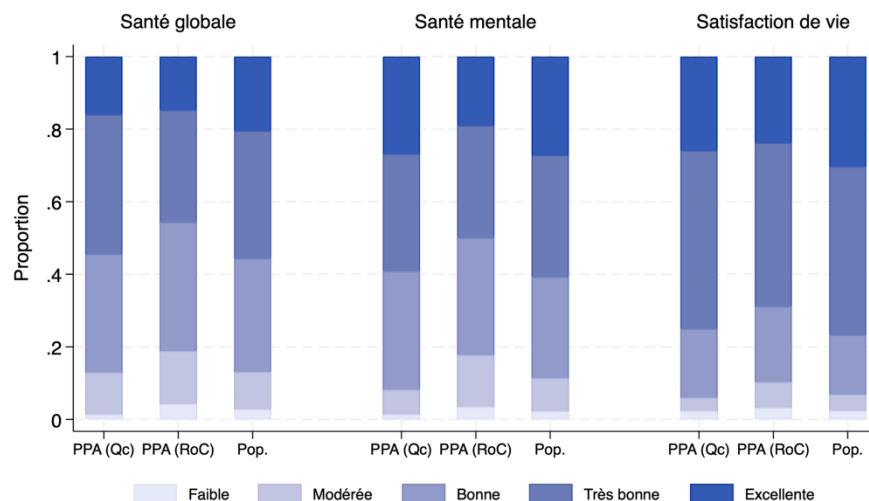
		Québec	Reste du pays
Dégradation de la santé (%)		24,2	28,2
Moins d'exercice (%)		24,7	25,0
Moins bonne alimentation (%)		9,7	16,9
Hausse de la consommation d'alcool / tabac (%)		5,1	7,7
Recours à l'aide d'un professionnel de la santé (%)		23,3	27,8
PA est source de tensions dans l'entourage (%)		30,4	33,0
Sacrifice de temps	Conjoint (%)	58,4	51,0
	Enfant (%)	39,6	39,8
	Autre membre de famille (%)	29,5	34,7
	Amis (%)	45,4	50,4
	Social / passe-temps (%)	52,2	55,5
	Soins personnels (%)	59,2	58,5
Soutien reçu par la PPA	Conjoint (%)	31,8	49,1
	Enfant (%)	34,6	47,0
	Autre membre de famille (%)	32,5	40,0
	Amis (%)	19,8	27,2

Notes : Les chiffres sont tirés de la vague de 2018 de l'ESG de SC, et couvrent la population de PPA de 15 ans et plus.

La figure 3 compare les distributions des niveaux de santé et de bien-être autorapportés des PPA du Québec avec leur contrepartie canadienne et la population générale. En termes de santé globale et de santé mentale, les PPA du Québec rapportent des niveaux plus élevés que celles du reste du pays. Ainsi, 54% (59%) des PPA du Québec rapportent un niveau de santé globale (mentale) très bon ou excellent, contre 46% (50%) parmi celles du reste du pays. En termes de satisfaction de vie, les PPA du Québec rapportent des niveaux un peu plus faibles que la population générale mais plus élevés que les PPA du reste du pays. La figure 4 rapporte cependant une réalité qui peut être qualifiée d'inquiétante : ces mesures de santé et de bien-être ont des tendances largement négatives chez les PPA canadiennes de 45 ans et plus, alors que les tendances sont plutôt stables dans la population générale. Cela implique une dégradation de l'état relatif des PPA par rapport au reste de la population¹¹.

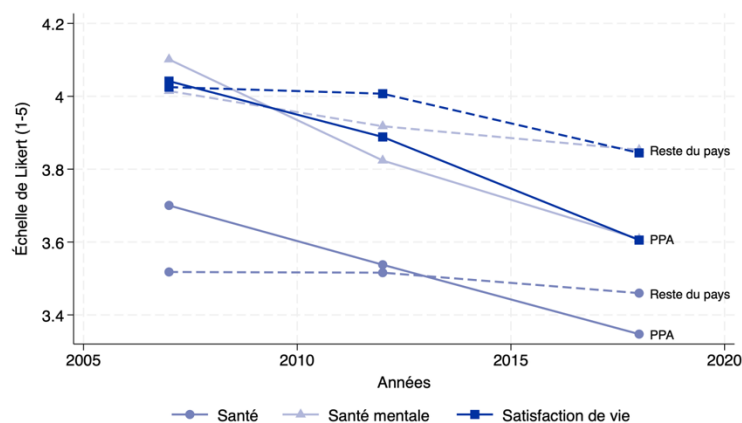
¹¹ Cette dégradation pourrait être le résultat de changements relatifs à la charge de PA (par exemple une complexification des tâches ou encore une diminution du soutien), ou pourrait être le résultat d'un changement dans la composition du groupe des PPA (par exemple un profil d'âge plus avancé, qui est effectivement observé).

Figure 3 : Comparaison des niveaux de santé globale et mentale et de la satisfaction de vie des PPA du Québec relativement aux PPA des autres provinces et à la population canadienne



Notes : La première colonne de chaque trio réfère à la population de PPA du Québec, la deuxième à celle de la population de PPA du reste du pays et la troisième à la population canadienne. Les niveaux de santé et de satisfaction de vie sont autorapportés. La satisfaction de vie est initialement récoltée sur une base 10, que nous avons ramenée en base 5 pour faciliter l'illustration. Les chiffres sont tirés de la vague de 2018 de l'ESG de SC, et couvrent la population et les PPA de 15 ans et plus.

Figure 4 : Évolution des niveaux de santé globale et mentale et de la satisfaction de vie des PPA canadiennes relativement à la population



Notes : Les lignes pointillées correspondent aux niveaux de la population canadienne âgée de 45 ans et plus qui ne s'identifie pas comme PPA, alors que les lignes pleines représentent les niveaux des PPA canadiennes de 45 ans et plus. Les mesures sont autorapportées. La satisfaction de vie a été ramenée sur une échelle de 1 à 5 pour faciliter la comparaison. Les chiffres sont tirés des vagues de 2007, 2012 et 2018 de l'ESG de SC.

Travail et finances personnelles

Le tableau 6 présente les impacts autorapportés de la charge d'aidant sur l'offre de travail des PPA. Plus de la moitié des PPA rapportent avoir dû s'absenter du travail à cause de leur rôle d'aidant. Deux tiers de ces absences étaient non-rémunérées, impliquant une perte de salaire. Plus de 10% ont eu à changer de travail pour accommoder leurs tâches, ce qui a résulté, dans près de 60% des cas, en une diminution de salaire. 12% rapportent avoir freiné leur progression de carrière; 4% avoir quitté leur emploi; et 8% ne pas avoir d'emploi en raison de la charge d'aide. Ces statistiques nous montrent que chez une part importante des PPA, le rôle d'aidant entraîne des pertes de revenus de travail, et ce à cause d'impacts sur l'offre de travail aux marges extensive (emploi) et intensive (heures).

Tableau 6 : Comparaison de l'impact de la charge d'aide sur l'offre de travail des PPA du Québec relativement à celles du reste du pays

			Québec	Reste du pays
S'est absenté du travail pour la PA (%)			51,5	54,5
	Absence non-rémunérée (%)		64,7	63,6
A changé de travail pour la PA (%)			11,1	10,7
	Variation de salaire (%)	Négative	57,9	65,0
		Neutre	39,2	27,2
		Positive	2,9	7,8
A réduit son nombre d'heures de travail			22,5	26,2
A freiné sa progression de carrière pour la PA (%)			12,0	12,7
A quitté son travail pour la PA (%)			3,5	1,9
N'a pas d'emploi à cause de la PA (%)			8,0	14,6

Notes : Les statistiques portent sur la population de PPA qui travaille (ou travaillait), sauf pour la fraction de PPA qui n'a pas d'emploi à cause de la PA, qui porte sur la population des PPA qui ne travaille pas. Les chiffres sont tirés de la vague de 2018 de l'ESG de SC, et couvrent la population de PPA de 15 ans et plus.

Le tableau 7 confirme que le bilan est également lourd au niveau des finances personnelles : 46% des PPA rapportent avoir encouru des dépenses à cause de leur rôle. Cette fraction est passée de 33% à 50% chez les PPA canadiennes de 45 ans et plus (annexe A6), ce qui suggère un alourdissement de la charge financière. Parmi ces dépenses, les sources les plus communes sont les médicaments (20%), l'équipement spécialisé (11%), les modifications au logement (11%) et le recours à des services professionnels (11%). Parmi les PPA ayant encouru des dépenses, 21% déclarent que leur rôle d'aidant leur a fait subir des difficultés financières. Elles ont pallié celles-ci en diminuant leurs dépenses (87%), en

pigeant dans leur épargne (75%), et en se tournant vers des amis ou de la famille (40%) et vers des institutions financières (38%).

Malgré ces difficultés, seulement une minorité des PPA rapporte avoir reçu de l'aide financière du gouvernement (4%) ou du crédit d'impôt fédéral (7%). Ces fractions sont plus faibles au Québec qu'ailleurs au pays, malgré l'existence de multiples mesures provinciales dont un crédit d'impôt remboursable.

Tableau 7 : Comparaison de l'impact financier de la charge d'aide sur les PPA du Québec relativement à celles du reste du pays

			Québec	Reste du pays
Dépenses causées par la PA (%)			45,7	49,9
	Nature des dépenses	Modification au logement (%)	10,9	14,3
		Services professionnels (%)	10,6	14,7
		Embauche d'aide (%)	5,3	8,5
		Transport / hébergement (%)	5,0	5,2
		Équipement (%)	11,3	16,8
		Médicaments (%)	19,5	26,7
Entraînent des difficultés financières (%)		20,6	22,0	
	Palliées avec	Famille / amis (%)	40,1	37,1
		Banque (%)	38,1	40,0
		Épargne (%)	75,0	77,4
		Moins de dépenses (%)	86,9	92,8
		Vente d'actifs (%)	18,3	24,5
A reçu du support financier		Famille / amis (%)	8,4	14,4
		Prog. gouvernementaux (%)	3,8	6,7
		Crédit d'impôt fédéral (%)	7,4	8,2

Notes : Les lignes qui sont présentées en retrait indiquent qu'elles sont conditionnelles à celle de niveau supérieur. Ainsi, les chiffres rapportés relativement à la nature des dépenses sont présentés parmi les PPA ayant encouru des dépenses. Les chiffres sont tirés de la vague de 2018 de l'ESG de SC, et couvrent la population de PPA de 15 ans et plus.

Besoins des PPA

L'ESG nous offre aussi la chance d'en apprendre sur les besoins des PPA, que nous présentons sommairement dans le tableau 8. Près de 31% des PPA déclarent qu'elles aimeraient recevoir plus de soutien. Lorsque questionnées sur la forme qu'elles aimeraient que ce soutien prenne, la réponse la plus populaire est l'aide financière : 63% des PPA qui aimeraient recevoir plus de soutien aimeraient du support financier, de l'assistance

gouvernementale ou un crédit d'impôt (70% dans le reste du pays). Autrement, 44% aimeraient que le soutien prenne la forme d'aide de professionnels de la santé et 32% de soins à domicile. Des services de répit (31%), de soutien émotionnel (36%) ou de conseils (41%) sont également mentionnés.

Tableau 8 : Comparaison du soutien qu'aimeraient recevoir les PPA du Québec et celles du reste du pays

		Québec	Reste du pays
Aimerait avoir plus de soutien (%)		30,7	29,7
	Soins à domicile (%)	31,5	42,1
	Soutien financier (crédit d'impôt) (%)	62,9	69,5
	Information ou conseils (%)	40,8	39,0
	Soutien émotionnel (%)	35,7	34,5
	Professionnels de la santé (%)	43,6	35,7
	Services de répit (%)	31,1	30,2
	Services bénévoles ou communautaires (%)	25,5	26,9

Notes : Les lignes qui sont présentées en retrait indiquent qu'elles sont conditionnelles à celle de niveau supérieur. Les chiffres sont tirés de la vague de 2018 de l'ESG de SC, et couvrent la population de PPA de 15 ans et plus.

Principaux constats

La lecture des analyses provenant de l'ESG nous permet de tracer certains constats. D'abord, toutes proportions gardées, les PPA du Québec semblent moins nombreuses que dans le reste du Canada, plus âgées et plus féminines. Les immigrants y sont sous-représentés alors que les retraités sont sur-représentés. Leur revenu familial est légèrement inférieur à celui de la population, et leur offre de travail semble couvrir plus de semaines dans l'année mais moins d'heures par semaine que la population générale.

On observe que la majorité des PPA du Québec assument leur rôle par nécessité, et que près de 28% y consacrent 10h+ par semaine. Cette fraction est en hausse. Cela se traduit par une fréquence de contact élevée et une variété croissante dans les types de tâches exécutées. Bien que l'offre d'aide des PPA québécoises soit inférieure à celle des aidants des autres provinces en termes de temps, les personnes aidées du Québec ont généralement des incapacités plus lourdes et habitent plus loin de l'aidant. La majorité des aidés reçoivent également de l'aide professionnelle, mais cette aide représente généralement moins d'heures par semaine au Québec qu'ailleurs.

Les chiffres confirment également que le rôle d'aidant a probablement des impacts importants sur les PPA. Ces dernières rapportent une dégradation de leur niveau de santé ainsi qu'un fort coût social en termes de tensions et de sacrifices, deux réalités qui ont pris de l'ampleur dans le temps. Les conséquences financières semblent aussi importantes : beaucoup manquent du travail ou font des sacrifices au niveau de leur carrière pour assumer leurs responsabilités. Bien que presque la moitié des PPA encourrent des dépenses de leur poche (une fraction qui augmente rapidement dans le temps), très peu rapportent recevoir du soutien financier du gouvernement, et ce malgré une proportion importante qui rapporte des difficultés financières.

Il existe pourtant une demande claire en faveur d'un soutien financier gouvernemental. Cette forte demande combinée à la faible proportion qui rapporte bénéficier du soutien existant suggère 1) une méconnaissance des mesures en place; ou 2) un haut taux d'inadmissibilité. Il est malheureusement difficile de distinguer ces deux mécanismes car les critères d'admissibilité de certains des allègements fiscaux offerts sont difficiles à observer. Par exemple, dans le cas du premier volet du CIPA, l'admissibilité dépend du revenu de la personne aidée et de l'attestation de déficience, deux éléments qui ne sont pas observables, même dans le contexte d'une enquête détaillée sur la proche aidance.

Le parcours des PPA

La section précédente confirme l'existence de conséquences économiques autorapportées associées au rôle d'aidant en termes d'offre de travail (et donc de revenu). La présente section cherche à voir s'il est possible de répliquer ce résultat en utilisant les données administratives longitudinales appariées à des données d'enquête. Cela permettra de quantifier la magnitude des effets et d'aller au-delà des perceptions. En effet, les données administratives sont également moins vulnérables aux différents biais qui peuvent se glisser (consciemment ou non) dans les réponses des répondants.

Données

Afin de répondre à l'objectif visant à analyser les trajectoires financières des PPA avant et après le début de leur épisode de PA, nous avons besoin d'une source de données qui nous permet à la fois d'identifier les PPA et d'avoir accès à leur historique fiscal. Cette section de l'analyse repose donc sur l'Étude longitudinale et internationale des adultes (ELIA), une enquête de Statistique Canada (SC) qui a été appariée aux données fiscales

(T1FF), nous permettant ainsi d'accéder aux déclarations de revenus des répondants. L'ELIA est une enquête en panel bisannuelle réalisée en 5 vagues de 2012 à 2020. Nous allons nous concentrer sur les vagues de 2014+ puisque celle de 2012 ne permet pas l'identification des PPA. L'objectif de l'ELIA est d'examiner les changements dans la société canadienne au fil du temps, ce qui est fait à l'aide d'interviews dans plus de 11 000 ménages. Bien que cette enquête soit bisannuelle, le couplage avec les données fiscales nous permet de suivre l'historique fiscal annuel des répondants, de 1982 à 2019. Cela nous permet d'observer le recoupement entre la population s'autodéclarant PPA et celle recevant le CCAN.

Dans cette section, en raison des échantillons relativement minces de l'ELIA et d'une méthodologie plus exigeante en termes de données, nous considérons la population de PPA du Canada plutôt que celle du Québec. Tel que démontré dans la section précédente, certaines différences interprovinciales existent, mais elles demeurent minimales. Nous considérons qu'une analyse au niveau du Canada reste largement indicative de la réalité des PPA du Québec.

L'identification des PPA dans l'ELIA se fait à travers la même question que celle de l'ESG. La période de référence diffère entre les deux enquêtes : l'ESG utilise les 12 derniers mois comme référent alors que l'ELIA utilise les 24 derniers. Plus précisément, avec l'ELIA nous savons, mois par mois, si la personne a offert de l'aide dans les deux années précédant la collecte de données. Ainsi, pour une personne questionnée en 2014, nous savons durant quels mois de 2012 et 2013 elle s'est identifiée comme PPA. Puisque la collecte de données est bisannuelle, pour une personne observée à chacune des vagues nous pouvons observer l'offre d'aide de manière continue de 2012 à 2019. Nous identifions comme aidant une personne ayant rapporté être aidante pour au moins un mois dans l'année. Nous identifions le début de l'épisode d'aide comme étant le premier mois observé où la personne se considère PPA.

Bien que l'information autorapportée récoltée sur les PPA dans l'ELIA soit moins complète que celle dans l'ESG, elle demeure suffisante pour établir un parallèle entre les deux bases de données. Nous commençons donc cette section par une comparaison détaillée des PPA des deux enquêtes (présentée à l'annexe A7). La pondération fournie par SC pour l'ELIA rend l'échantillon représentatif de la population canadienne de 2012¹².

¹² <https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV.pl?Function=getSurvey&SDDS=5144>

Nous comparons donc la vague de 2014 de l'ELIA¹³ (la première qui nous permet d'identifier les PPA) avec la vague de 2012 de l'ESG. Nous présentons également les résultats pour la vague de 2018 de l'ESG en guise de référence plus actuelle. La composition des échantillons pondérés de l'ELIA et de l'ESG semble assez similaire. Relativement à l'ESG, l'ELIA rapporte légèrement moins d'hommes (-1,2 pp), une fraction plus élevée de travailleurs (+5,7 pp) et un profil d'âge plus avancé (17,9% des PPA ont 65 ans et plus, contre 12,2% dans l'ESG). Les PPA semblent moins prévalentes dans l'ELIA (-6,2 pp), ce qui pourrait être dû à la différence dans la période de référence de la question permettant l'identification des PPA¹⁴.

Puisque l'ELIA est appariée aux données fiscales canadiennes, nous sommes en mesure de regarder l'utilisation du crédit d'impôt fédéral pour les proches aidants (CCAN). Nous débutons donc avec cette analyse. Ensuite, nous présentons une analyse de type étude d'événement qui vise à 1) confirmer la présence d'un effet du rôle d'aidant sur le revenu et l'offre de travail; et 2) quantifier la magnitude de l'effet.

Qui reçoit le CCAN?

Tel que documenté précédemment, l'offre d'aide peut largement varier parmi les PPA. Ceci suggère que l'effet d'être PPA sur l'offre de travail peut lui-même être assez variable selon la quantité d'aide fournie. Ainsi, nous avons choisi d'échelonner les résultats des sections subséquentes en fonction du nombre d'heures d'aide apportée en moyenne par année. L'ELIA nous renseigne sur le nombre d'heures d'aide fournie en moyenne par semaine durant la période d'aide. Multiplier ce nombre d'heures par semaine avec le nombre de semaines par mois et le nombre de mois d'aide dans l'année nous rapproche de l'offre d'aide totale annuelle. Nous échelonnons ensuite les résultats selon cette quantité : nous considérons 1) tous les aidants; 2) les individus ayant aidé 260h+ dans l'année; 3) ceux ayant aidé 520h+ dans l'année; et 4) ceux ayant aidé 1040h+ dans l'année. Ces seuils correspondent à des moyennes de 5, 10 et 20h d'aide par semaine dans l'année. Nous référons à ces seuils en termes d'heures par semaine à partir de ce point pour

¹³ L'ELIA nous permet d'identifier les personnes ayant aidé dans les deux années précédant la vague. Nous n'identifions ici comme PPA que celles qui ont fourni de l'aide dans l'année précédant la vague, de manière à se conformer à la question de l'ESG.

¹⁴ La question identifiant les aidants dans l'ELIA utilise les 2 années précédentes comme période de référence, alors que celle dans l'ESG utilise l'année précédente. Afin de cerner les aidants dans l'ELIA qui aidaient durant l'année précédant l'enquête, nous faisons usage d'une question subséquente qui demande aux PPA les mois durant lesquels elles ont aidé. Le taux de non-réponse à cette question subséquente vient diminuer le nombre de PPA qu'on peut potentiellement identifier dans l'ELIA pour cette comparaison.

faciliter l'interprétation. Nous assignons l'intensité d'aide selon l'année où la PPA a aidé pour le plus grand nombre d'heures.

Nous présentons au tableau 9 certaines statistiques descriptives sur la situation économique des PPA et l'accès au CCAN. Le tableau confirme ce que les résultats de l'ESG suggéraient, soit que seule une infime fraction des PPA bénéficie du CCAN. On observe des revenus et un taux d'emploi légèrement plus élevés chez les PPA avant le début de l'épisode d'aide que ce qu'on observe parmi la population qui ne devient jamais PPA sur la période d'observation. Cela suggère que la population de PPA ne présente pas, a priori, un attachement plus faible au marché de l'emploi. Il faut toutefois faire attention à ne pas tirer trop de conclusions de ce résultat, car il pourrait simplement découler de certaines différences entre les populations cibles. Par exemple, on sait que les PPA ont un profil d'âge plus avancé, ce qui pourrait se traduire en revenus plus élevés.

Tableau 9 : Comparaison de la situation économique entre les PPA et les personnes ne s'identifiant pas PPA

		N'est pas PPA	PPA				
			À t = -2	Durant l'épisode d'aide			
			Toutes	Toutes	5h+	10h+	20h+
Revenu (\$ 2019)	Travail	39 600	42 000	41 400	34 800	32 000	27 600
	Total	53 500	55 400	57 700	53 100	51 100	47 700
	Après impôts	44 600	45 800	47 900	44 500	43 000	40 600
Travaille (%)		66,9	69,5	66,8	59,5	55,9	51,5
Aide a causé des problèmes financiers (%)		-	-	11,0	16,6	20,9	26,1
Reçoit le CCAN (%)		-	-	2,8	4,7	6,2	8,5

Notes : Nous rapportons la moyenne des revenus, exprimée en dollars de 2019. La première colonne de résultats réfère à la population canadienne qui ne devient jamais PPA dans notre échantillon. La deuxième colonne nous renseigne sur l'état de la population de PPA deux ans avant le début de l'épisode d'aide, alors que les subséquentes décrivent la situation financière des PPA alors que l'épisode d'aide est en cours. Le groupe 5h+ (10h+, 20h+) réfère aux aidants qui aident 5 (10, 20) heures et plus par semaine en moyenne dans l'année. Nous définissons les travailleurs comme étant les personnes avec un revenu de travail annuel supérieur à 3 500\$. La présence de problèmes financiers causés par la charge d'aide est autorapportée alors que les autres mesures sont tirées des données fiscales. Les chiffres proviennent de l'ELIA, et couvrent la période de 2012 à 2019 et la population et les PPA canadiennes de 15 ans et plus. La ligne sur la réception du CCAN couvre les années 2018¹⁵ et 2019.

¹⁵ Bien que le CCAN ait été introduit en 2017, son observation dans les fichiers fiscaux de l'ELIA commence en 2018.

Autrement, le tableau illustre bien l'impact croissant de l'aide sur l'offre de travail : les PPA qui aident 20h et plus par semaine rapportent un revenu total moyen 14% plus faible que le revenu total moyen des PPA deux années avant le début de l'aide. La chute est plus marquée si on isole le revenu de travail, qui diminue de 34%. Plusieurs mécanismes pourraient expliquer une baisse plus marquée du revenu de travail que du revenu total. Il est par exemple possible que la PPA, pour compenser sa baisse de revenu de travail, ait décidé de déclencher des pensions plus tôt ou encore de retirer de l'épargne de ses REER. Ce mécanisme serait en ligne avec les chiffres du tableau 7, qui rapporte que 75% des PPA en difficultés financières puisent dans leur épargne. Autrement, l'admissibilité à un crédit d'impôt remboursable¹⁶ pourrait également contribuer à amoindrir le choc sur le revenu total alors que le revenu de travail chute. C'est le revenu après impôts qui présente la plus faible diminution (11%), ce qui pourrait refléter les avantages fiscaux offerts aux PPA ou simplement la progressivité du système fiscal.

Pourtant, parmi toutes les personnes s'identifiant comme PPA, seulement 2,8% touchent le CCAN. Cette fraction augmente avec la quantité d'aide fournie, mais plafonne à seulement 8,5% chez celles aidant 20h+ par semaine. On ne peut pas observer l'accès au CIPA provincial dans ces données, mais on peut s'attendre à un accès encore moindre puisque ses critères d'admissibilité sont plus contraignants. Les avantages fiscaux offerts aux PPA semblent donc largement manquer la population cible, et ce malgré des niveaux de revenus qui semblent lourdement affectés par la charge d'aide.

Étude d'événement

Cette section vise à déterminer diligemment si les épisodes d'aide ont des répercussions sur l'offre de travail et les revenus. Il n'est pas suffisant de simplement comparer l'offre de travail ou le revenu des PPA avec ceux de la population pour affirmer que le rôle d'aidant affecte ces mesures car il y a potentiellement un biais de sélection : il est possible que les personnes qui gagnent moins d'argent ou sont moins intéressées par le marché du travail soient plus enclines à assumer une charge de PPA. Les différences de revenu seraient alors préexistantes plutôt que causées par le rôle d'aidant. Afin de démystifier cette relation, nous faisons usage dans cette section d'une analyse d'étude d'événement.

¹⁶ Il est à noter que le CIPA, bien qu'il soit un crédit d'impôt remboursable, n'apparaît pas dans notre mesure du revenu total, et ce parce qu'il est administré par Revenu Québec alors que nos données fiscales proviennent de l'Agence du revenu du Canada.

Méthodologie

L'étude d'événement est une méthodologie qui cherche à isoler les conséquences découlant d'un événement sur différentes mesures. Dans notre cas, l'analyse est centrée sur le temps $t = 0$, soit le moment où le répondant devient une PPA. Nous évaluons l'évolution de différentes mesures liées à l'offre de travail avant et après le début de l'événement. Plus spécifiquement, nous cherchons à estimer la régression suivante :

$$y_{it} = \alpha + \sum_{t=-5}^4 \beta_t \tau_t + f(\text{age}_{it}) + \gamma\delta + \varepsilon_{it}$$

Où

- y_{it} réfère à une variable d'intérêt pour l'individu i au temps t ,
- τ réfère au temps, normalisé à 0 au début de l'épisode d'aide,
- $f(\text{age}_{it})$ réfère à une fonction de contrôle pour l'âge¹⁷,
- δ réfère à un vecteur de variables de contrôles fixées au temps $t = -1$,
- ε_{it} réfère à un terme d'erreur.

Le vecteur δ inclut le sexe, l'état matrimonial, le niveau d'éducation, la province de résidence et le statut d'immigrant. Nous contrôlons aussi pour la vague de collecte de l'ELIA durant laquelle la PPA a débuté son épisode d'aide¹⁸. Les erreurs sont regroupées (*clustered*) au niveau de l'individu. Les intervalles de confiance que nous rapportons graphiquement sont à 90%.

Nous considérons plusieurs variables d'intérêt y_{it} . Nous utilisons notamment :

- Une variable identifiant les travailleurs¹⁹
- Le log du revenu de travail (incluant les revenus de travail autonome)
- Le log du revenu total
- Le log du revenu après impôts

¹⁷ Nous contrôlons pour l'âge à l'aide d'un polynôme de degré 2.

¹⁸ L'ELIA a été affectée par une forte attrition entre les vagues. Afin de neutraliser autant que possible les biais pouvant en résulter, nous contrôlons pour les caractéristiques utilisées par SC dans la pondération de l'enquête ainsi que pour la vague de collecte au sein de laquelle l'individu devient PPA (la vague sur laquelle est centrée l'étude d'événement).

¹⁹ Travailler est ici défini comme avoir un revenu de travail annuel supérieur à 3 500\$.

- La proportion du revenu total provenant du travail
- La proportion du revenu total provenant de pensions (RPC, RRQ et revenus de pensions privées²⁰)

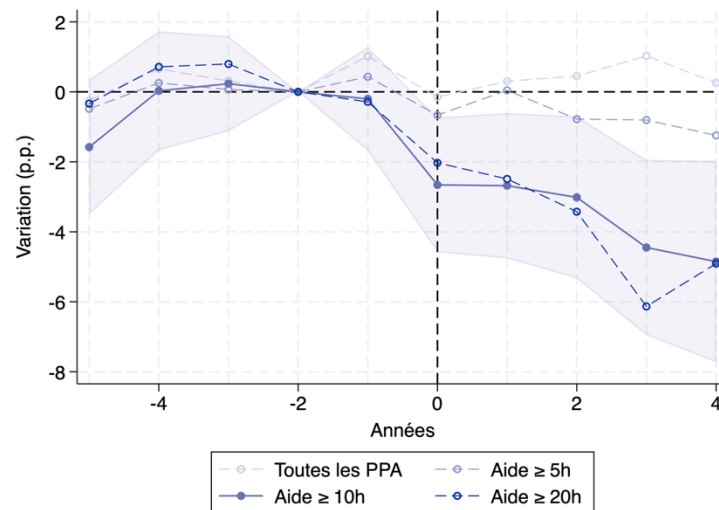
Toutes les variables monétaires sont exprimées en dollars de 2019. Puisque nos variables d'intérêt s'intéressent à l'offre de travail, l'échantillon de cette analyse cible une population susceptible de travailler, soit les personnes de 20 à 70 ans. Afin de bien cerner le début de l'épisode d'aide, nous omettons les répondants qui étaient déjà PPA à leur premier mois d'observation.

Résultats

Nous commençons par présenter la variation dans la probabilité de travailler à la figure 5. L'axe des X illustre les années entourant le début de l'épisode d'aide, qui est normalisé à 0. Tel que mentionné précédemment, nous présentons des résultats échelonnés selon la quantité d'aide fournie. À titre indicatif, la totalité des PPA représente environ 45 000 personnes dans l'échantillon; celles aidant pour 5h+ par semaine; 17 000 personnes; celles aidant pour 10h+, 10 000 personnes; et celles aidant pour 20h+, 5 000 personnes. La figure nous montre que de manière générale, les PPA ne semblent pas subir de choc sur l'offre de travail à la marge extensive (fait de travailler ou non). C'est seulement lorsque l'on vient isoler les PPA aidant pour 10h+ et 20h+ par semaine qu'on observe une diminution dans la probabilité de travailler. Cette diminution est de l'ordre de 3 à 4 points de pourcentage (pp).

²⁰ Nous référons ici à la ligne 11500 du T1, soit la somme des revenus de pensions autres que la PSV, le RRQ et le RPC. Cette ligne inclut également les revenus de FERR et certaines autres rentes.

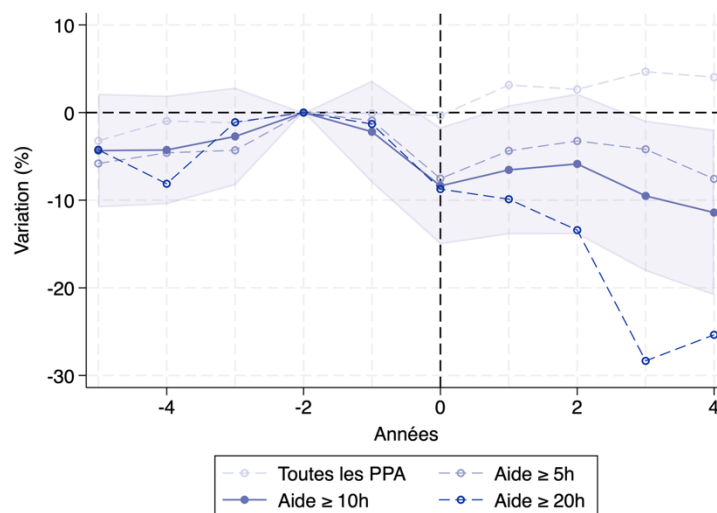
Figure 5 : Variation dans la probabilité de travailler autour de l'épisode d'aide, selon l'intensité hebdomadaire de l'aide fournie



Notes : Le premier groupe inclut toutes les PPA, le second celles qui ont aidé en moyenne au moins 5 heures par semaine dans l'année où elles ont fourni le plus de soins, le troisième au moins 10 heures et le quatrième au moins 20 heures. Le point 0 sur l'axe des X représente l'année du début de la période d'aide. Les intervalles de confiance sont illustrés à 90% pour le groupe aidant au moins 10 heures par semaine. Les chiffres sont tirés de l'ELIA, et couvrent la population canadienne de PPA âgée de 20 à 70 ans.

La prochaine figure (6) illustre la variation dans le revenu de travail, interprétable en pourcentage. On y voit une baisse moyenne de 5% pour le groupe aidant 5h+ par semaine, alors que les baisses moyennes atteignent 8% et 17% chez ceux aidant 10h+ et 20h+. Cette régression ne considère pas les revenus de travail nuls, ce qui suggère un effet significatif sur l'offre de travail à la marge intensive (heures travaillées).

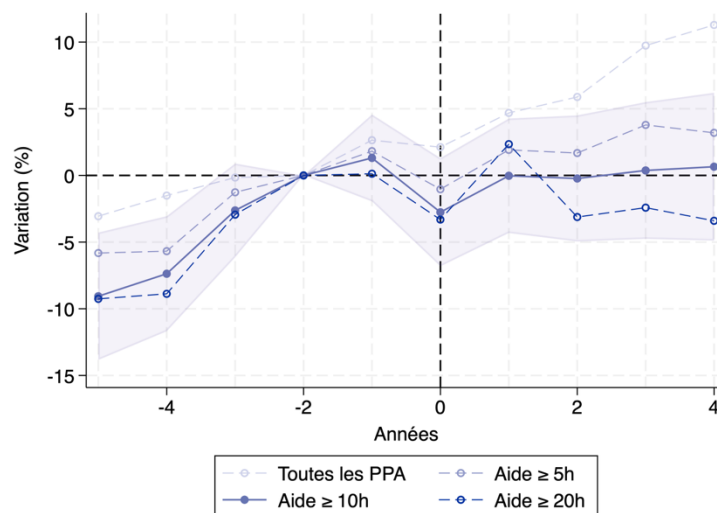
Figure 6 : Variation dans le revenu de travail autour de l'épisode d'aide



Notes : La variable dépendante étant en log, les revenus de travail nuls sont exclus de la régression. Le premier groupe inclut toutes les PPA, le second celles qui ont aidé en moyenne au moins 5 heures par semaine dans l'année où elles ont fourni le plus d'aide, le troisième au moins 10 heures et le quatrième au moins 20 heures. Le point 0 sur l'axe des X représente l'année du début de la période d'aide. Les intervalles de confiance sont illustrés à 90% pour le groupe aidant au moins 10 heures par semaine. Les chiffres sont tirés de l'ELIA, et couvrent la population canadienne de PPA âgée de 20 à 70 ans.

La variation au niveau du revenu total est présentée à la figure 7. Elle illustre que ce revenu, qui était sur une tendance croissante avant l'épisode d'aide, semble s'affaïsser après son début. Cet effet est principalement marqué pour les PPA donnant 10h+ de leur temps par semaine.

Figure 7 : Variation dans le revenu total autour de l'épisode d'aide



Notes : La variable dépendante étant en log, les revenus totaux nuls sont exclus de la régression. Le premier groupe inclut toutes les PPA, le second celles qui ont aidé en moyenne au moins 5 heures par semaine dans l'année où elles ont fourni le plus d'aide, le troisième au moins 10 heures et le quatrième au moins 20 heures. Le point 0 sur l'axe des X représente l'année du début de la période d'aide. Les intervalles de confiance sont illustrés à 90% pour le groupe aidant au moins 10 heures par semaine. Les chiffres sont tirés de l'ELIA, et couvrent la population canadienne de PPA âgée de 20 à 70 ans.

Il semble donc que cette première section d'analyse suggère un impact significatif des épisodes d'aide sur l'offre de travail des PPA, et ce à la fois aux marges intensive et extensive. Ces impacts semblent corrélés avec la quantité d'aide fournie, ce qui est en ligne avec l'intuition suggérant que le temps d'aide entre en concurrence avec le temps potentiellement dédié au travail. La prochaine section cherche à valider la robustesse de ces résultats en ajoutant une dimension de contrôle supplémentaire.

Introduction d'un groupe de contrôle

Pour la seconde partie de cette analyse, nous introduisons un groupe de contrôle afin de comparer les changements observés dans le groupe « traité » (les PPA) avec ceux d'un groupe similaire qui n'a pas été exposé à l'événement (donc qui n'est jamais devenu PPA). Cela permet de neutraliser de potentielles tendances séculaires qui pourraient influencer les résultats précédents. L'équation d'estimation devient :

$$y_{it} = \alpha + PPA_i + \sum_{t=-5}^4 \theta_t \tau_t + PPA_i \sum_{t=-5}^4 \beta_t \tau_t + f(age_{it}) + \gamma \delta + \varepsilon_{it}$$

Où PPA_i est une variable indiquant si l'individu fait partie du groupe traité (est une PPA ou le deviendra) ou du groupe contrôle (n'est jamais PPA durant la période d'observation).

Méthode d'appariement

Il existe plusieurs méthodes pour appairer un groupe de contrôle à un groupe traité. Celle qui sera utilisée ici est le score de propension (*propensity score*; Leuven et Sianesi, 2018). L'objectif est d'appairer les PPA avec des personnes qui leur sont similaires en tout point sauf sur le fait d'être aidant. Nous utilisons les caractéristiques des PPA au temps $t = -2$, soit deux périodes avant le début de l'épisode d'aide, à partir desquelles nous cherchons les plus proches voisins (*nearest neighbours*). Chaque PPA se voit attribuer 5 personnes de contrôle²¹. Chaque personne de contrôle hérite du temps normalisé de la PPA à laquelle elle est appariée. Nous permettons le remplacement, soit la réutilisation d'une même personne de contrôle pour plusieurs PPA.

Les variables qui sont utilisées pour appairer les PPA avec le groupe de contrôle sont les suivantes :

- Âge
- Sexe
- Province de résidence au moment de l'appariement
- Revenu total (à $t = -2$)
- Fraction du revenu total provenant du travail (à $t = -2$)

²¹ Afin de ré-équilibrer les tailles relatives des groupes, nous attribuons un poids de 5 aux personnes traitées (et de 1 à celles du groupe de contrôle).

- État matrimonial (à $t = -2$)
- Niveau d'éducation (à $t = -2$)
- Année d'observation
- Deux variables pour les immigrants :
 - Nombre d'années depuis l'immigration
 - Âge à l'arrivée au pays

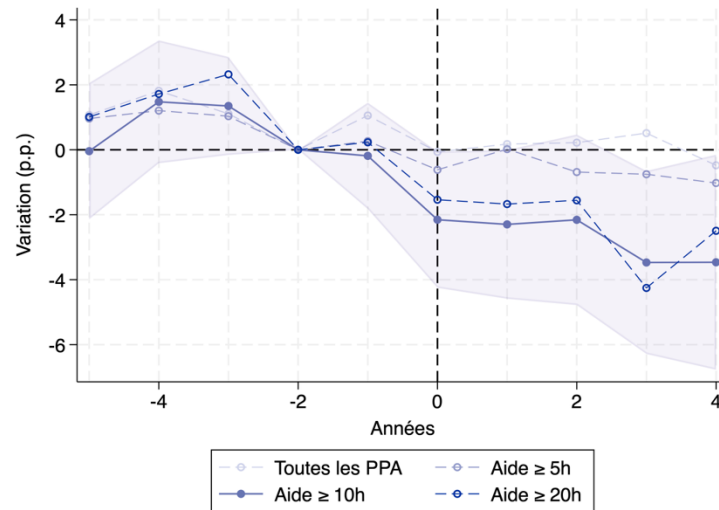
L'annexe A8 présente la distribution d'une mesure de biais²² entre les moyennes du groupe traité et du groupe de contrôle par variable d'appariement, illustrée sur la variance du ratio des résidus. La figure suggère une bonne correspondance entre les deux groupes.

Résultats

La figure 8 présente la variation dans la probabilité de travailler, cette fois estimée avec un groupe de contrôle. On y voit toujours une baisse significative pour les PPA aidant 10h+ par semaine. La baisse est ici de 2 pp, ce qui est légèrement plus faible que la baisse de 3 pp obtenue sans groupe de contrôle.

²² La mesure de biais est définie comme la différence entre les moyennes divisée par la racine carrée de la moyenne des variances.

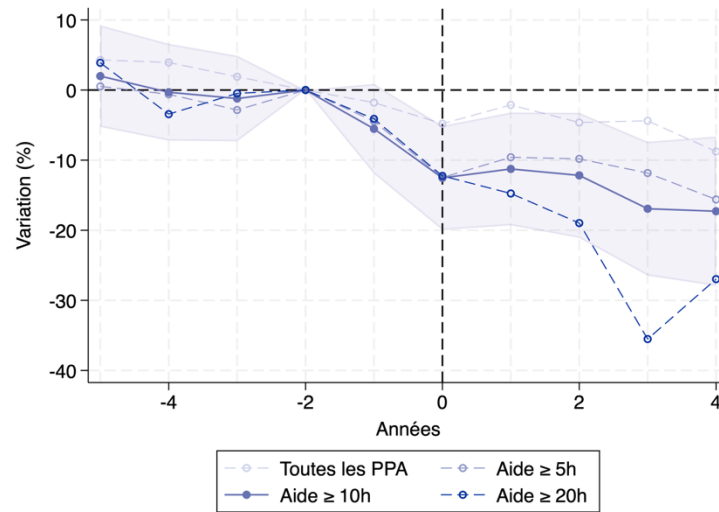
Figure 8 : Variation dans la probabilité de travailler autour de l'épisode d'aide (avec groupe de contrôle)



Notes : La régression inclut un groupe de contrôle apparié par score de propension. Le premier groupe inclut toutes les PPA, le second celles qui ont aidé en moyenne au moins 5 heures par semaine dans l'année où elles ont fourni le plus d'aide, le troisième au moins 10 heures et le quatrième au moins 20 heures. Le point 0 sur l'axe des X représente l'année du début de la période d'aide. Les intervalles de confiance sont illustrés à 90% pour le groupe aidant au moins 10 heures par semaine. Les chiffres sont tirés de l'ELIA, et couvrent la population canadienne de PPA âgée de 20 à 70 ans.

En termes de revenu de travail, la figure 9 présente des chutes légèrement plus élevées que celles rapportées plus haut. La variation dans le revenu total présentée ici (figure 10) prend aussi la forme d'une baisse, et ce de l'ordre de 7% pour les aidants donnant 10h+ par semaine. Il est intéressant de souligner que la baisse semble débuter à l'année précédant le début de l'épisode ($t = -1$). Il est possible que certaines PPA commencent à offrir des soins sporadiquement avant de se considérer comme PPA, ou encore qu'elles anticipent le début de l'épisode et ajustent leur offre de travail de manière préventive.

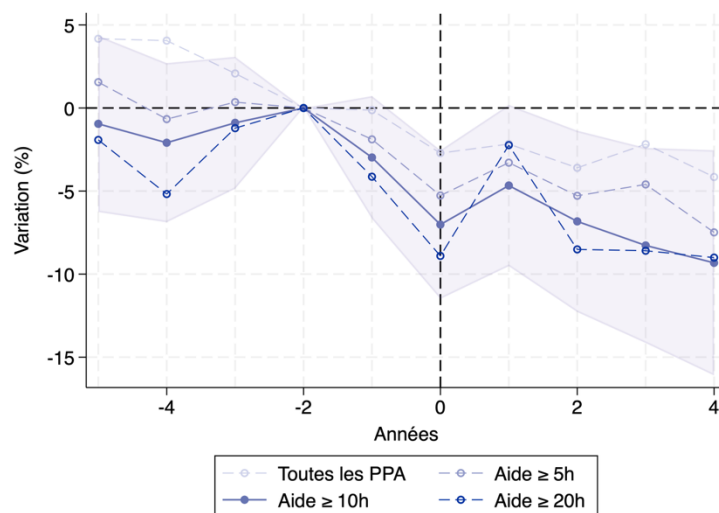
Figure 9 : Variation dans le revenu de travail autour de l'épisode d'aide (avec groupe de contrôle)



Notes : La variable dépendante étant en log, les revenus de travail nuls sont exclus de la régression. La régression inclut un groupe de contrôle apparié par score de propension. Le premier groupe inclut toutes les PPA, le second celles qui ont aidé en moyenne au moins 5 heures par semaine dans l'année où elles ont fourni le plus d'aide, le troisième au moins 10 heures et le quatrième au moins 20 heures. Le point 0 sur l'axe des X représente l'année du début de la période d'aide. Les intervalles de confiance sont illustrés à 90% pour le groupe aidant au moins 10 heures par semaine. Les chiffres sont tirés de l'ELIA, et couvrent la population canadienne de PPA âgée de 20 à 70 ans.

Il est intéressant de remarquer une diminution beaucoup plus marquée des revenus de travail que du revenu total. Tel que mentionné précédemment, cela pourrait suggérer que certaines PPA compensent leur diminution de revenus de travail avec une hausse de revenus d'autres sources, potentiellement des revenus de pension. Afin d'introduire ce mécanisme, nous désagrégeons, au tableau 10, les difficultés financières autorapportées dans l'ESG par groupe susceptible d'avoir accès à des revenus de pensions. Nous trouvons que, malgré une proportion relativement similaire de PPA qui encourent des dépenses à travers les groupes, les difficultés financières sont largement plus présentes chez les PPA moins susceptibles d'avoir diverses sources de revenus, soit les plus jeunes (+13 pp) et celles toujours en emploi (+14 pp).

Figure 10 : Variation dans le revenu total autour de l'épisode d'aide (avec groupe de contrôle)



Notes : La variable dépendante étant en log, les revenus totaux nuls sont exclus de la régression. La régression inclut un groupe de contrôle apparié par score de propension. Le premier groupe inclut toutes les PPA, le second celles qui ont aidé en moyenne au moins 5 heures par semaine dans l'année où elles ont fourni le plus d'aide, le troisième au moins 10 heures et le quatrième au moins 20 heures. Le point 0 sur l'axe des X représente l'année du début de la période d'aide. Les intervalles de confiance sont illustrés à 90% pour le groupe aidant au moins 10 heures par semaine. Les chiffres sont tirés de l'ELIA, et couvrent la population canadienne de PPA âgée de 20 à 70 ans.

Tableau 10 : Décomposition de la fraction des PPA encourant des dépenses et vivant des difficultés financières

	Statut d'emploi		Âge	
	Travail	Retraité	15 à 54 ans	55 ans +
Dépenses causées par la PA (%)	50,3	50,4	45,9	53,4
Vit des difficultés financières (%)	24,2	10,0	27,4	14,9

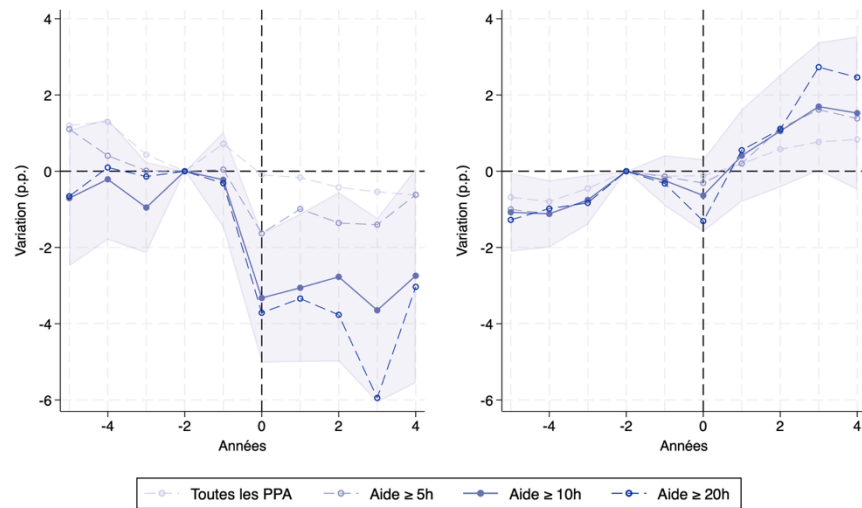
Notes : Les chiffres sont tirés de la vague de 2018 de l'ESG de SC, et couvrent la population canadienne de PPA de 15 ans et plus.

Afin de tester l'hypothèse de changement dans la composition des revenus dans les données fiscales, nous estimons le même modèle, cette fois en utilisant comme variables dépendantes la fraction du revenu total provenant du travail et la fraction provenant de pensions. Nous nous concentrons ici sur les pensions dont la date de déclenchement est variable, notamment les pensions de RPC/RRQ et les revenus de pensions privées²³. Nous présentons les résultats à la figure 11, où nous voyons une baisse nette dans la fraction du

²³ Ceux compilés à la ligne 11500 du formulaire T1.

revenu total provenant du travail (-3 pp en moyenne pour les 10h+), partiellement compensée par une hausse des revenus provenant de pensions (+1 pp en moyenne pour les 10h+). Cela semble confirmer l'hypothèse que certaines PPA restructurent leurs revenus suivant le début de leur épisode d'aide.

Figure 11 : Variation dans la fraction du revenu total qui provient du travail (gauche) et celle qui provient de pensions (droite) autour de l'épisode d'aide (avec groupe de contrôle)

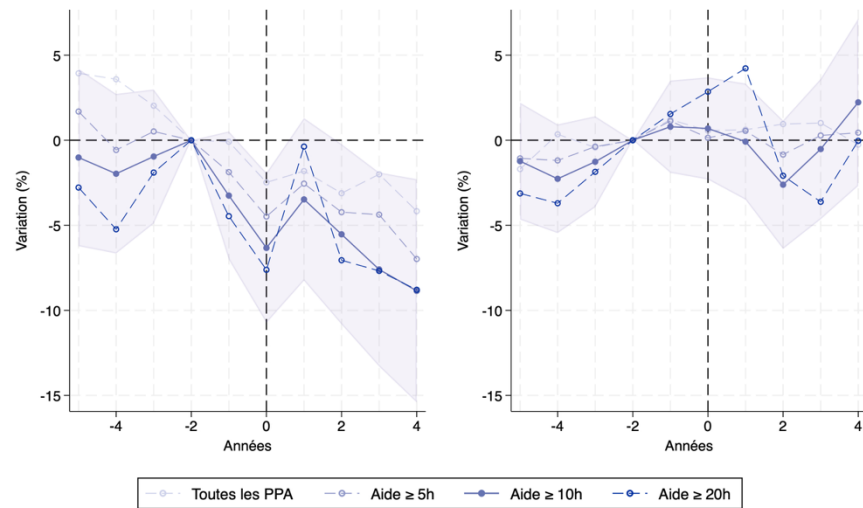


Notes : La régression inclut un groupe de contrôle apparié par score de propension. Le premier groupe inclut toutes les PPA, le second celles qui ont aidé en moyenne au moins 5 heures par semaine dans l'année où elles ont fourni le plus d'aide, le troisième au moins 10 heures et le quatrième au moins 20 heures. Le point 0 sur l'axe des X représente l'année du début de la période d'aide. Les intervalles de confiance sont illustrés à 90% pour le groupe aidant au moins 10 heures par semaine. Les chiffres sont tirés de l'ELIA, et couvrent la population canadienne de PPA âgée de 20 à 70 ans.

Nous nous attardons finalement au revenu après impôts. Cette mesure est intéressante car elle incorpore la fiscalité qui, tel que présenté plus haut, offre certains avantages aux PPA. Le panel de gauche de la figure 12 montre une baisse du revenu après impôts individuel, et ce d'une magnitude similaire à la baisse que nous observons pour le revenu total (figure 10). Cela suggère que la fiscalité ne joue pas un rôle déterminant dans le remplacement du revenu des PPA lors de leur épisode d'aide. Le panel de droite présente la variation dans le revenu après impôts familial. On n'y voit aucune variation significative autour de l'épisode d'aide. Ce résultat suggère une certaine compensation, au sein de la famille, des pertes de revenus subies par la PPA. Ce résultat est très important, puisqu'il semble

indiquer que les conjoints travaillent davantage afin de supporter la PPA qui doit diminuer son offre de travail²⁴.

Figure 12 : Variation dans le revenu après impôts individuel (gauche) et familial (droit) autour de l'épisode d'aide (avec groupe de contrôle)



Notes : La variable dépendante étant en log, les revenus après impôts nuls sont exclus de la régression. La régression inclut un groupe de contrôle apparié par score de propension. Le premier groupe inclut toutes les PPA, le second celles qui ont aidé en moyenne au moins 5 heures par semaine dans l'année où elles ont fourni le plus d'aide, le troisième au moins 10 heures et le quatrième au moins 20 heures. Le point 0 sur l'axe des X représente l'année du début de la période d'aide. Les intervalles de confiance sont illustrés à 90% pour le groupe aidant au moins 10 heures par semaine. Les chiffres sont tirés de l'ELIA, et couvrent la population canadienne de PPA âgée de 20 à 70 ans.

Principaux constats

Notre analyse économétrique confirme ce que les données autorapportés de l'ESG indiquent, soit que les épisodes d'aide sont généralement accompagnés de distorsions en termes d'offre de travail. Nous isolons des baisses de participation au marché du travail de plus de 2 pp chez les aidants donnant 10 heures et plus par semaine de leur temps. Nous isolons également une baisse importante du revenu de travail, dépassant les 10% chez le même groupe. Cela se traduit en une baisse du revenu total d'amplitude moindre, ce que nous attribuons au moins en partie à une restructuration du revenu, dans laquelle le travail perd de l'importance alors que les pensions en gagnent.

²⁴ Il est autrement possible que le revenu familial après impôts augmente si la personne aidée est un membre de la famille. Cette personne pourrait alors avoir accès à certains avantages fiscaux comme le CIPH. Par ailleurs, si la PPA gagne très peu, il est possible que son conjoint obtienne l'accès à des avantages comme le crédit pour conjoint sans nécessairement travailler davantage.

Bien que nous isolions une chute du revenu après impôts chez les PPA, cette dernière semble s'estomper lorsqu'on considère le revenu après impôts familial. Cela suggère un certain accommodement de la part des autres membres du ménage. Le volume d'aide fourni semble un fort prédicteur de l'intensité des répercussions, et ce pour presque chacun des résultats énumérés plus haut. Toutes ces conclusions sont robustes à l'inclusion d'un groupe de contrôle.

Implications

L'analyse présentée dans ce rapport met en lumière une réalité complexe et souvent méconnue : celle des personnes proches aidantes au Québec. Si les PPA jouent un rôle essentiel dans le soutien à l'autonomie des personnes vulnérables, leur contribution repose sur des épaules qui, trop souvent, portent ce fardeau dans des conditions difficiles.

D'abord, les PPA du Québec se distinguent par un profil particulier : plus âgées, majoritairement des femmes, et moins nombreuses qu'ailleurs au Canada. Malgré cette moindre prévalence, leur rôle est appelé à prendre de l'ampleur dans un contexte de vieillissement rapide de la population. Les PPA québécoises soutiennent souvent des personnes présentant des incapacités plus sévères et ce, alors même qu'elles résident parfois plus loin que leur contrepartie canadienne. Avec les années, leur charge d'aide s'est intensifiée : plus de tâches, plus d'heures, et davantage de complexité dans l'organisation du soutien.

Cette intensification n'est pas sans conséquences. Les données montrent une dégradation notable de la santé physique et mentale des PPA, une hausse des tensions familiales et une réduction marquée du temps consacré à la vie sociale ou personnelle. Le coût humain de la proche aidance se manifeste également par un recours accru aux professionnels de la santé.

À cela s'ajoutent les impacts économiques. Le rôle d'aidant entraîne des perturbations réelles dans la trajectoire professionnelle : absences fréquentes, réduction des heures, changement d'emploi, voire retrait complet du marché du travail. Les analyses longitudinales confirment une baisse du revenu de travail lors des épisodes d'aide, particulièrement pour les aidants qui consacrent 10 heures ou plus par semaine à leurs responsabilités. Même si le revenu total, et surtout familial, chute moins fortement, en raison notamment de la mobilisation d'autres sources de revenus, ces ajustements témoignent d'une véritable fragilisation économique.

Les difficultés financières sont accentuées par des dépenses personnelles importantes : médicaments, équipements spécialisés, services privés, modifications au domicile. Près d'une personne proche aidante sur cinq qui encourt de telles dépenses fait face à des difficultés économiques réelles. Or, paradoxalement, très peu d'aidants rapportent recevoir un soutien financier gouvernemental, malgré l'existence de plusieurs mesures. Cette faible utilisation témoigne soit d'une méconnaissance généralisée, soit d'un ensemble de critères d'admissibilité qui, dans leur complexité actuelle, créent des barrières substantielles.

En somme, nos analyses indiquent que la proche aidance, bien qu'essentielle au maintien à domicile et au fonctionnement du système de santé, s'accompagne de coûts humains et économiques importants. Les résultats soulignent la nécessité de repenser les mécanismes actuels de soutien, tant fiscaux que sous forme de services, pour répondre de manière plus adéquate à la réalité et à la diversité des expériences de proche aidance.

Il nous apparaît important de noter la faiblesse des données existantes permettant l'analyse de ces questions. D'abord, l'enquête longitudinale utilisée pour cette analyse a maintenant été abandonnée par Statistique Canada. Les données administratives canadiennes, faciles d'accès, ne permettent que d'analyser les mesures d'aide canadiennes et donc ne permettent pas d'analyser les mesures d'aide au Québec. Malgré des démarches laborieuses pour avoir accès à des données de Revenu Québec dans le cadre de ce mandat, nous n'avons pas été en mesure d'y avoir accès à temps pour tracer un portrait exhaustif de l'utilisation des mesures existantes. Finalement, nous tenons à noter qu'une analyse complète de ces mesures fiscales et de leur efficacité requiert que ces données fiscales soient jumelées avec les données sur l'utilisation des programmes d'aide à domicile, et ce afin de voir si l'aide est dupliquée ou, au contraire, manquante dans certains segments de la population en besoin.

Références

- Bauer, J. et Sousa-Poza, A. (2015). Impacts of Informal Caregiving on Caregiver Employment, Health, and Family. *Journal of Population Ageing*, 8:113–145.
- Becker, G. S. (1965). A Theory of the Allocation of Time. *The Economic Journal*, 75(299), 493-517.
- Brandt, Martina, Klaus Haberkern, and Marc Szydlik. "Intergenerational help and care in Europe." *European Sociological Review* 25.5 (2009): 585-601.
- Carmichael, F., Charles, S., & Hulme, C. (2010). Who will care? Employment participation and willingness to supply informal care. *Journal of Health Economics*, 29(1), 182-190.
- Carrino, L., Orso, C. E., & Pasini, G. (2018). Demand of long-term care and benefit eligibility across European countries. *Health Economics*, 27(8), 1175-1188.
- Michaud, P. C., Clavet, N. J., Hébert, R., Navaux, J., et Raïche, M. (2023). *Horizon 2040: projection des impacts du soutien à l'autonomie au Québec*. Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques, HEC Montréal.
- Connidis, I. A., & Barnett, A. E. (2018). *Family ties and aging*. Sage publications.
- Conseil du statut de la femme (2018). *Les proches aidantes et les proches aidants au Québec – Analyse différenciée selon les sexes*, ISBN 978-2-550-80310-2. Récupéré de https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/por_proches_aidants20180419_web.pdf
- Cribb, J., Emmerson, C., & Tetlow, G. (2016). Signals matter? Large retirement responses to limited financial incentives. *Labour Economics*, 42, 203-212.
- Ebbinghaus, B. "Inequalities and poverty risks in old age across Europe: The double-edged income effect of pension systems." *Social Policy & Administration* 55.3 (2021): 440-455.
- Fontaine, R. (2009). Aider un parent âgé se fait-il au détriment de l'emploi ? *Retraite et société*, 58, 31-61.
- Geyer, J., & Korfhage, T. (2015). Long-term Care Insurance and Carers' Labor Supply—A Structural Model. *Health Economics*, 24(9), 1178-1191.
- Gomme, P., Koreshkova, T., & Lkhagvasuren, D. (2025). *La prestation de soins informels et l'offre de travail au Canada* (2025RP-08, Rapports de projets, CIRANO.) <https://doi.org/10.54932/FEQT1899>
- Himes, C. L. (1994). Parental caregiving by adult women: A demographic perspective. *Research on Aging*, 16(2), 191-211.
- Jacobs, J. C., Laporte, A., Van Houtven, C. H., & Coyte, P. C. (2014). Caregiving intensity and retirement status in Canada. *Social Science & Medicine*, 102, 74-82.

Kempeneers, M., Gagnon, A., Battaglini, A., Gerlach, J., Van Pevenage, I., & Audy, É. F. (2015). *Chiffrer les solidarités familiales*. InterActions.

Kuitto, K., Kuivalainen, S., & Möhring, K. (2021). Inequalities in pensions and retirement from a life course perspective: An introduction. *Social Policy & Administration: SP&A*, 55(3), 403-408.

Lavoie, J. P., & Guberman, N. (2009). Le partenariat professionnel-famille dans les soins aux personnes âgées. Un enjeu de reconnaissance. *Lien social et Politiques*, (62), 137-148.

Lecours, C. (2015). Portrait des proches aidants et les conséquences de leurs responsabilités d'aidant. Coup d'œil sociodémographique n°43. Novembre 2015. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/portrait-des-proches-aidants-et-les-consequences-de-leurs-responsabilites-daidant.pdf>

Leigh, A. (2010). Informal care and labor market participation. *Labour Economics*, 17(1), 140-149.

Lilly, M. B., Laporte, A., & Coyte, P. C. (2007). Labor market work and home care's unpaid caregivers: a systematic review of labor force participation rates, predictors of labor market withdrawal, and hours of work. *The Milbank Quarterly*, 85(4), 641-690.

Maestas, N., Messel, M., & Truskinovsky, Y. (2024). Caregiving and Labor Supply: New Evidence from Administrative Data. *Journal of Labor Economics*, 42(S1), S183-S218.

Martsolf, G. R., Kandrack, R., Rodakowski, J., Friedman, E. M., Beach, S., Folb, B. et James, A. E. (2020). Work Performance Among Informal Caregivers: A Review of the Literature. *Journal of Aging and Health*, 32(9), 1017-1028.

Michaud, P.-C., Heitmueller, A. et Nazarov, Z. (2010) A dynamic analysis of informal care and employment in England. *Labour Economics*, 17(3):455-465.

Moscarola, F. C. (2010). Informal caregiving and women's work choices: lessons from the Netherlands. *Labour*, 24(1), 93-105.

Rocard E., Llana-Nozal A. (2022). Supporting Informal Carers of Older People: Policies to Leave No Carer Behind. OECD Publishing; Paris, France. OECD Health Working Papers.

Turcotte, M. (2013, September). *Family caregiving: What are the consequences?*

Van Houtven, C. H., Coe, N. B., & Skira, M. M. (2013). The effect of informal care on work and wages. *Journal of Health Economics*, 32(1), 240-252.

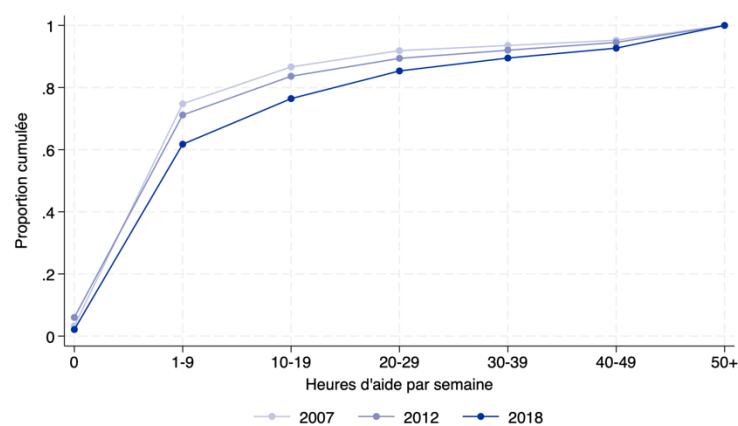
Annexes

Tableau A1 : Évolution de la composition sociodémographique des PPA au Canada

		2007	2012	2018
PPA dans la population du Canada (%)		31,5	31,7	31,0
PPA dans la population du Québec (%)		29,6	29,8	28,0
Âge (%)	45-54 ans	42,9	42,5	33,2
	55-64 ans	32,8	35,8	35,6
	65-74 ans	15,8	15,2	20,4
	75 ans +	8,5	6,6	10,8
Homme (%)		43,5	46,7	44,1
Couple (%)		74,6	79,3	74,7
Enfant dans le ménage (%)		41,2	39,2	43,5
Immigrant (%)		17,9	19,2	23,3
Éducation (%)	DES ou moins	40,2	40,3	33,7
	DEP, DEC, < Bacc.	32,1	33,5	37,7
	Baccalauréat	18,9	16,7	17,3
	> Bacc.	8,9	9,5	11,3
N'a pas travaillé dans l'année (%)		37,4	34,0	42,4
Semaines de travail dans l'année (cond.)		46,4	46,6	46,2
Heures travail (cond.)	<30h (%)	15,4	16,4	22,4
	30 à <40h (%)	27,3	26,9	31,8
	40 à <50h (%)	35,6	37,5	35,3
	50h+ (%)	21,7	19,2	10,5

Notes : Les chiffres portent sur la population canadienne de PPA âgées de 45 ans et plus. Ils sont tirés des vagues de 2007, 2012 et 2018 de l'ESG de SC. Les moyennes de semaines et d'heures travaillées sont calculées parmi les travailleurs.

Figure A2 : Évolution de la distribution cumulée du nombre d'heures d'aide par semaine fournies par les PPA



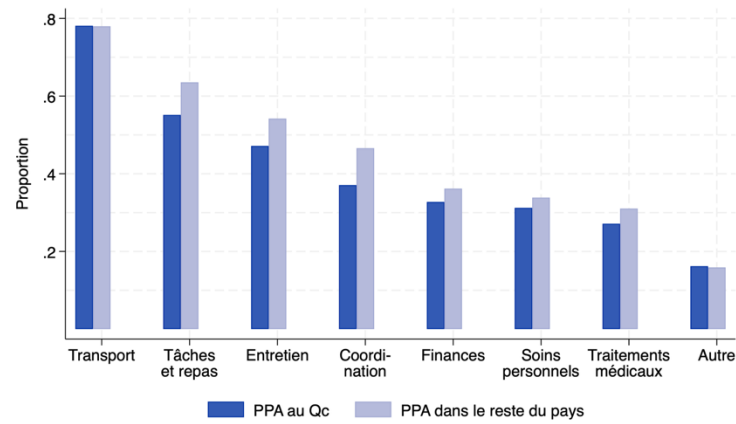
Notes : Ces chiffres représentent les PPA canadiennes de 45 ans et plus, et sont tirés des vagues de 2007, 2012 et 2018 de l'ESG de SC.

Tableau A3 : Évolution de la prévalence des types de tâches accomplies par les PPA

		2007	2012	2018
Tâches	Transport /coordin. / finance (%)	80,5	86,7	86,6
	Tâches ménagères, repas (%)	46,5	51,7	59,2
	Entretien maison (%)	43,9	45,9	47,5
	Soins personnels (%)	25,7	26,3	34,6
	Traitements médicaux (%)	21,8	27,8	31,1

Notes : Le tableau porte sur les PPA canadiennes de 45 ans et plus. La catégorie tâches ménagères et repas correspond à la préparation de repas, la vaisselle, le ménage, la lessive ou la couture; l'entretien, à l'entretien de la maison ou des travaux extérieurs; la coordination, à l'organisation et la planification des soins. Les chiffres sont relatifs aux PPA canadiennes de 45 ans et plus. Ils sont tirés des vagues de 2007, 2012 et 2018 de l'ESG de SC.

Figure A4 : Comparaison de la prévalence de différents types de tâches entre les PPA du Québec et celles du reste du pays, 2018



Notes : La prévalence est relative à l'année précédant l'enquête. La catégorie tâches et repas correspond à la préparation de repas, la vaisselle, le ménage, la lessive ou la couture; l'entretien, à l'entretien de la maison ou des travaux extérieurs; la coordination, à l'organisation et la planification des soins. Les chiffres sont tirés de la vague de 2018 de l'ESG de SC, et couvrent la population de PPA âgée de 15 ans et plus.

*Tableau A5 : Comparaison de l'aide apportée par les PPA et de la situation de la personne aidée
au Québec et dans le reste du Canada, 2018*

			Québec	Reste du pays
Fréquence des contacts	En personne (%)	Jour	16,1	18,0
		>= Sem.	56,0	53,1
		>= Mois	19,5	19,2
		< Mois	8,4	9,7
	À distance (%)	Jour	31,0	29,7
		>= Sem.	49,1	47,7
		>= Mois	11,6	11,0
		< Mois	8,3	11,6
L'aidée reçoit de l'aide professionnelle (%)			65,3	66,0
	Temps par semaine (%)	<1h	34,8	28,3
		1 à <3h	33,3	32,6
		3 à <5h	10,8	13,4
		5 à <10h	9,5	9,7
		10h et +	11,7	16,0

Notes : Les chiffres sont tirés de la vague de 2018 de l'ESG de SC, et couvrent la population de PPA âgée de 15 ans et plus.

Tableau A6 : Évolution des impacts sur la santé, l'emploi et les finances des PPA

		2007	2012	2018
Temps	Sacrifice social (%)	33,7	37,0	42,2
	Sacrifice conjoint (%)	18,7	21,8	22,7
	Sacrifice enfants (%)	16,3	19,9	24,0
Santé	A consulté un professionnel de la santé à cause de la PA (%)	7,5	13,2	22,0
Emploi	Moins d'heures (%)	9,3	7,3	7,0
	Quitter emploi (%)	0,4	0,8	1,1
	Freiner progression (%)	2,8	4,6	5,2
Financier	Engendre des dépenses (%)	32,7	45,8	50,2

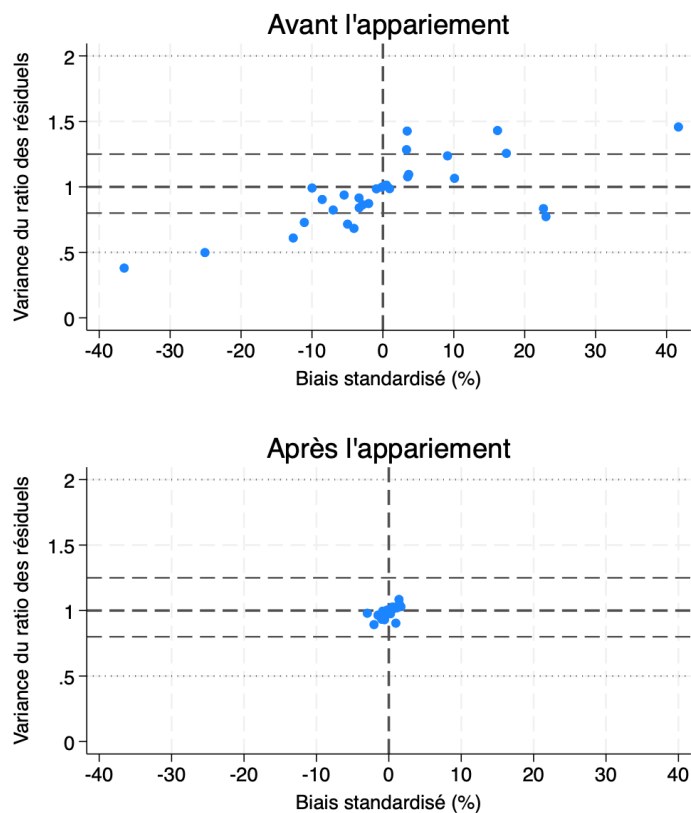
Notes : Le tableau porte sur les PPA canadiennes de 45 ans et plus. Les chiffres sont tirés des vagues de 2007, 2012 et 2018 de l'ESG de SC.

Tableau A7 : Comparaison de la population proche aidante de l'ELIA et de l'ESG

		ELIA	ESG	
		2014	2012	2018
Fraction PPA au Canada (%)		22,7	28,9	25,9
Fraction PPA au Québec (%)		20,1	25,7	22,1
Âge (%)	15-24 ans	9,8	15,4	12,4
	25-34 ans	10,9	14,3	11,4
	35-44 ans	15,1	14,1	13,1
	45-54 ans	23,5	23,9	20,9
	55-64 ans	22,8	20,1	22,5
	65-74 ans	12,7	8,5	12,8
	75 ans +	5,2	3,7	6,8
Homme (%)		44,6	45,8	46,4
Couple (%)		58,0	65,2	65,0
Immigrant (%)		17,1	18,1	22,7
Éducation (%)	DES ou moins	30,4	42,5	37,1
	DEP, DEC, <Bacc.	39,7	32,4	34,6
	Baccalauréat	17,6	17,2	18,7
	> Bacc.	12,3	7,9	9,6
Retraité (%)		21,6	15,8	17,6
Travaille (%)		65,6	59,1	60,6
Nombre de personnes aidées		2,1	1,8	1,9
Heures d'aide par semaine (%)	0	1,2	6,5	2,8
	1-9h	66,8	67,4	62,4
	10-19h	13,2	12,0	14,7
	20-29h	6,7	5,5	7,4
	30h +	12,0	8,7	12,7
Distance avec la personne aidée (%)	Même bâtiment	26,2	27,3	38,3
	< 10 min.	29,4	26,9	21,4
	10 à < 30 min.	22,3	24,9	19,9
	30 min. à < 1h	9,3	9,0	8,9
	1h et +	12,7	12,0	11,5

Notes : Toutes les statistiques autres que les fractions de PPA sont au sein de la population canadienne de PPA de 15 ans et plus. Les chiffres de la première colonne sont tirés de la vague de 2014 de L'ELIA, et concernent les personnes s'identifiant comme PPA en 2013. Les chiffres des 2 dernières colonnes sont tirés des vagues de 2012 et de 2018 de l'ESG de SC.

Figure A8 : Illustration de la qualité de l'appariement entre le groupe de contrôle et le groupe traité



Notes : Chaque point sur la figure représente une variable utilisée pour appairer le groupe de contrôle au groupe traité. Le biais standardisé est égal à la différence entre les moyennes des deux groupes divisée par la racine carrée de la moyenne des variances.